Querin mazda
À LAVAL
1530, BOUL. CHOMEDEY
CHOMEDEY, LAVAL
688-4787

4

La Presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE



Aujourd'hui: nuageux
Minimum -7° Maximum -2°
Demain: nuageux avec neige légère DÉTAILS CAHIER SPORT

● MONTRÉAL, MARDI 22 DÉCEMBRE 1992 109e ANNÉE Nº 64 52 PAGES, 4 CAHIERS

Îles de La Madeleine: 1.00 **50¢** Taxes en sus

Aujourd'hui



S 3 CANADIEN 2 WHALERS 5

Les Whalers de Hartford ont surpris le Canadien hier soir au Forum: les visiteurs ont enfilé trois buts en une minute 52 secondes au début de la troisième période.

A 4 DIVORCE

Statistique Canada admet que la récession a pu jouer un rôle dans la baisse du taux de divorce constatée en 1991, baisse à laquelle les experts ont peine à ajouter foi.

B 1 FORMATION

Les ministres fédéral et provinciaux de l'Emploi se réuniront à la mi-janvier pour tenter d'éliminer le dédoublement dans les programmes de formation professionnelle.

C 1 GAZ MÉTROPOLITAIN

Gaz Métropolitain fait à nouveau appel au capital privé, en lançant une émission publique d'actions qui devrait lui permettre de recueillir 110 millions de dollars.



A 12 ACCIDENT D'AVION

Cinquante-quatre personnes perdent la vie dans l'écrasement d'un DC-10 hollandais à Faro, dans le sud du Portugal, où le pilote tentait d'atterrir par un violent orage.

Sommaire

Annonces classées
immobilier B9-B10
marchandises B10
emplois B10
automobiles B11, C10-C11
propositions d'affaires C6
Arts et spectacles
informations ..... B6 à B8, B12
ciné-horaire B8
Télé-horaire B7
Télévision B12
Bandes dessinées B11
Bridge B10
Décès C11
Économie ..... C1 à C9
Éditorial B2
Êtes-vous observateur? ... B9
Feuilleton C10
Horoscope B10
Le monde B4-B5
Loteries — résultats: A4
Mots croisés C6
Mot mystère B11

Soupçonné de corruption, un haut gradé de la GRC se suicide

On allait l'interroger sur ses relations avec des trafiquants de drogue

ANDRÉ CÉDILOT

Un haut gradé du service de renseignements criminels de la GRC s'est suicidé dans son bureau, hier à Ottawa, au moment où il allait être interrogé par des collègues au sujet de ses liens avec des organisations montréalaises de trafiquants de drogue qui ont des ramifications dans le monde entier.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, l'inspecteur Claude Savoie, 49 ans, qui a passé le gros de ses 27 années de carrière à Montréal, s'est tiré une balle dans la tête à l'aide de son arme de service. Le drame s'est produit vers 9h 15, peu après qu'il eut été convoqué par un supérieur qui lui a fait part des soupçons qui pesaient contre lui.

Sans doute fortement perturbé à la pensée d'être interrogé ou même mis en état d'arrestation par ses propres collègues de travail, Savoie est retourné à son bureau, où il a mis fin à ses jours avec son revolver.

Toute la journée hier, la GRC a simplement confirmé qu'un «incident funeste» s'était produit à son siège social de la rue Vanier, à Ottawa. Alléguant que l'enquête était menée par la police municipale d'Ottawa, la direction a refusé de donner des détails sur les circonstances de la mort de l'officier, de même que sur les raisons du drame.

«Une enquête est en cours, et on ne fait aucun commentaire», répétait sans cesse l'agent Greg Peters, du Service des communications. À la police d'Ottawa, on n'était guère plus loquace. «Tout ce que je peux dire, c'est que nous enquêtons sur un décès causé par mutilation», a dit un porte-parole, précisant que l'appel avait été logé vers 10h.

D'autres sources, *La Presse* a

VOIR GRC EN A 2

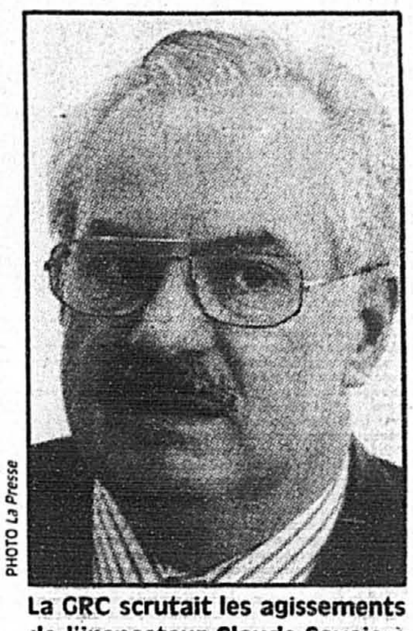


PHOTO *La Presse*

La GRC scrutait les agissements de l'inspecteur Claude Savoie à Montréal de 1988 à 1991.

Quatre dollars de moins la caisse de 24 en Abitibi

CAMILLE BEAULIEU
collaboration spéciale

AMOS

En Abitibi et de plus en plus ailleurs au Québec, les consommateurs de bière ont droit cette année à un cadeau inespéré: quatre dollars de moins sur le prix de la caisse de 24 grâce à une guerre des brasseries.

Les brasseurs s'arrachent les cheveux devant les coûts de l'opération, tandis que dépanneurs et grandes surfaces sont à couteaux tirés. Seuls vainqueurs, les consommateurs, qui économisent quatre dollars sur le prix d'une caisse de 24 comparativement à la même époque l'an dernier.

Que ce soit chez Molson-O'Keefe ou Labatt, les apprentis sorciers qui ont déclenché cette guerre des prix ont maintenant perdu toute maîtrise de la situation.

Les hostilités ont éclaté fin novembre, limitées d'abord à la ville d'Amos, en Abitibi. Puis elles ont embrasé toute l'Abitibi-Témiscamingue, pour déborder il y a quelques jours dans l'Outaouais, les Laurentides, la Mauricie, et même certains secteurs de Montréal, d'après les informations glanées auprès de l'industrie.

La trame de cette histoire est fort simple.

Les détaillants dans ces régions réclament le prix coûtant (19,90$) d'une caisse de 24 petites bières, plus TPS (1,39$), plus TVQ (1,70$), plus consigne pour les bouteilles vides (2,40$), plus un cent d'honnête profit pour la maison. Total: 25,40$, là où il y a peu encore on payait dans les 30$.

VOIR CAISSE EN A 2

■ **Les Canadiens boivent de moins en moins.** ***Page A 4***



Annik Laframboise signait la pétition de Mme Lena Cléroux à Rockland, hier. PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Serial Killer, «un jeu inventé par un malade»

ÉRIC TROTTIER

Un jeu de société inventé par un Américain, qui incite les participants à assassiner des bébés, rien de moins, suscite une vive controverse au Canada depuis qu'une grand-mère a lancé une pétition pour interdire son entrée au pays.

Le jeu, appelé *Serial Killer Board Game*, vient avec un sac mortuaire, 25 bébés de plastique et quatre figurines représentant des tueurs. L'objectif de la partie: trucider les enfants, le gagnant étant celui qui ramasse le plus de cadavres de bébés.

«C'est répugnant!» s'est exclamée l'auteure de la pétition, Mme Lena Cléroux, jointe par *La Presse* à son domicile de Rockland, près d'Ottawa, hier. «Le gars qui a inventé ça est un malade! Avez-vous pensé à ce qui pourrait se produire si ça tombait entre les mains d'enfants qui ne feraient pas la nuance entre le jeu et la réalité?» demande cette grand-mère de 13 petits-enfants.

L'inventeur, Tobias Allen, est un travailleur social pour enfants de Seattle, dans l'État de Washington. Il trouve «ridicule» l'accueil que font les Canadiens à son oeuvre. «Mon jeu est une déclaration contre la violence qu'on retrouve partout à la télé, dans les journaux, et même dans les

VOIR JEU EN A 2

Milosevic chante victoire et Panic crie à la fraude

d'après AFP

BELGRADE

La télévision de Belgrade, contrôlée par le Parti socialiste au pouvoir (ex-communiste), a annoncé hier la victoire de Slobodan Milosevic dès le premier tour de l'élection présidentielle en Serbie.

Son grand rival Milan Panic, premier ministre de la nouvelle «République fédérale yougoslave» (RFY, Serbie et Montenegro), demandait aussitôt l'annulation des élections de dimanche en Serbie en raison des fraudes attribuées aux socialistes.

Les États-Unis sont au courant d'«irrégularités importantes» dans les élections législatives et présidentielles en Serbie, indiquait à Washington le secrétariat d'État.

Urnes à double fond ou substituées, âmes mortes et électeurs rayés des listes: les plaintes pour fraude électorale organisée par le pouvoir socialiste s'accumulaient, hier. La liste des fraudes est en grande partie confirmée par les observateurs étrangers, dont ceux de la Conférence pour la coopération et la sécurité en Europe (CSCE).

À Bruxelles, le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, a déclaré à l'issue d'une réunion avec ses homologues de la CEE que les Douze veulent renforcer la pression contre la Serbie pour l'obliger à changer de politique dans l'ex-Yougoslavie.

«Le moins que l'on puisse dire est que les élections ont été illégales. Je pense que nous allons demander un nouveau scrutin sous contrôle international absolu et avec une télévision libre», a dit Panic à la télévision indépendante *Studio-B*, qualifiant de «tragédie» la campagne électorale en raison de la main-mise de Milosevic sur la télévision serbe.

De nouvelles élections devraient être organisées dans un délai de 90 jours, a précisé son conseiller Teodor Olic.

Milosevic était crédité de 51,09 p. cent des voix contre 38,9 p. cent à Panic sur 5,5 p. cent des bulletins de vote, selon les derniers résultats partiels donnés par la Commission électorale de Serbie. Au siège de la coalition de l'opposition DEPOS, qui soutenait la candidature de Panic, on reconnaissait déjà la défaite hier après-midi.

VOIR FRAUDE EN A 2

La cour refuse de forcer un schizophrène à subir des tests médicaux

YVES BOISVERT

Pour la première fois, la Cour supérieure vient de refuser à un hôpital québécois l'autorisation de pratiquer des tests sur un patient psychiatrique que l'on croit cancéreux.

Le juge André Denis, dans une décision rendue le 17 décembre, a refusé à l'hôpital Douglas, de Verdun, l'autorisation de pratiquer une «biopsie à l'aiguille» et une «tomodensitométrie» sur un schizophrène de 51 ans pour confirmer un diagnostic provisoire de cancer du poumon.

Le patient, C.T., a subi des radiographies qui ont révélé la présence d'une tache importante au poumon qui a grossi assez rapidement. Les médecins croient à un cancer du poumon mais avant de commencer des traitements, il faut faire des tests plus poussés, ce que refuse catégoriquement C.T.

C.T. n'est cependant pas capable de bien apprécier la nature et la portée de ces traitements. Sa paranoïa l'amène par exemple à croire que quelqu'un lui a coupé les jambes pour les revendre. Il a pourtant ses deux jambes et marche très normalement.

S'il refuse de subir la biopsie, C.T. accepte par ailleurs très bien les traitements psychiatriques que lui prodigue l'hôpital. Mais la médication qu'il consomme ne lui donne pas une meilleure compréhension des événements.

C.T. ne croit pas être atteint du cancer, est convaincu que son médecin veut le tuer et pense que les tests entraîneraient sa mort.

Aux yeux du pneumologue de l'hôpital Douglas, il faudrait au moins que C.T. sache de quoi il est atteint pour décider s'il accepte d'être traité.

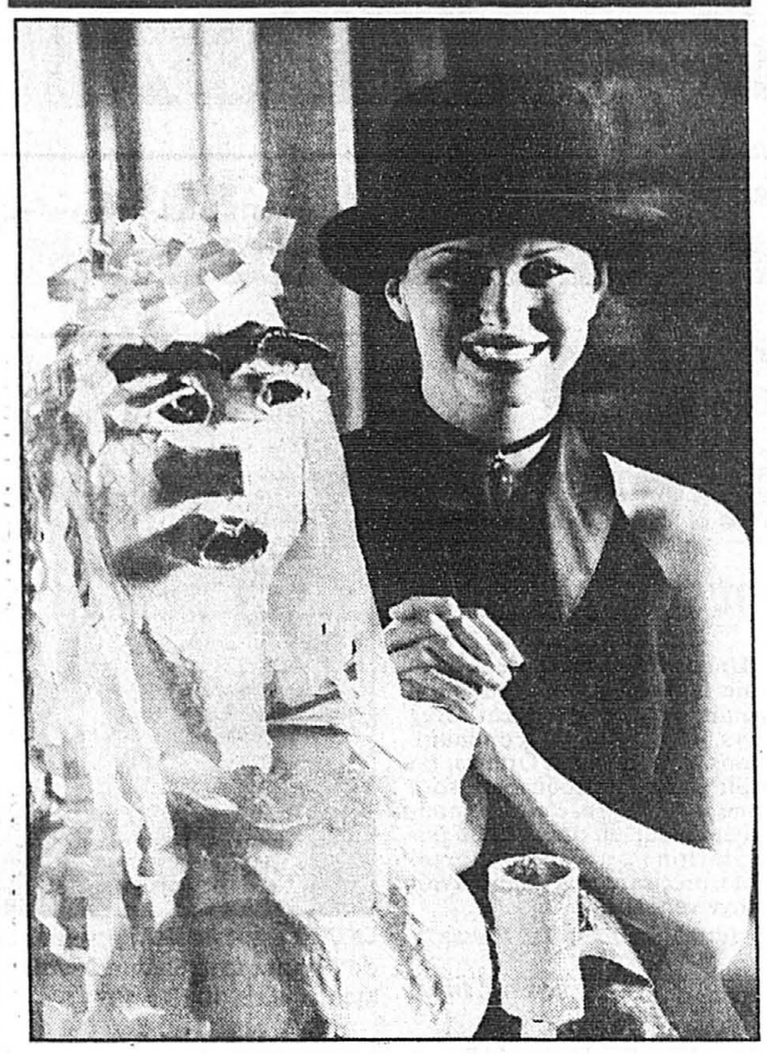
Depuis 1990, toutefois, le Code civil stipule que «nul ne peut être soumis à des soins, quelle qu'en soit la nature».

Dans le cas d'une personne «inapte» à décider, comme C.T., le tuteur ou le conjoint peut décider à sa place. Si la person-

VOIR TESTS EN A 2



Demain dans *La Presse*



CAHIER VIVRE

Être belle à Noël

■ **Au même titre que le blanc, le marine et le rouge, le noir s'inscrit dans la lignée des grands classiques et des valeurs sûres. En matière de mode, le plus grand classique noir est certes la petite robe de Givenchy. Portée divinement par Audrey Hepburn dans le film *Breakfast at Tiffany's* au début des années 1960, cette fameuse robe du soir était pourtant dénudée de tout chichi et fioriture. Coupée sous les genoux et dénudant joliment les bras, cette robe toute simple était le symbole de la modernité. Aujourd'hui, c'est le smoking revu et corrigé qui est devenu le grand classique de la garde-robe. Agencé avec un chapeau haut de forme, une canne et des gants blancs, le smoking assurera à toutes une entrée remarquée. À lire demain dans le cahier Vivre de *La Presse*.**

Précisions

■ À la suite des appels de quelques-uns de nos lecteurs, nous tenons à préciser que l'article publié en page C 7 dimanche dernier, et intitulé «Aristide accusé d'avoir ordonné l'assassinat de Roger Lafontant», est un résumé d'un article publié le 17 décembre dans le quotidien *Washington Post*.

Paniers de Noël



■ Du 16 novembre au 17 décembre, le Groupe de recherche en intérêt public de l'Université de Montréal (GRIP) a procédé à la collecte d'aliments non périssables sur le campus. Quelque 5600 livres de nourriture ont été récoltées et remises à *Moisson Montréal*. Cela représente la plus grosse collecte de nourriture reçue jusqu'à maintenant par cet organisme affilié à Centraide.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- à Montréal : Centre des donneurs de sang, 2991 est, rue Sherbrooke, Centre commercial Maisonneuve (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h ;
- à Montréal : Hôpital Notre-Dame, pavillon Mailloux, rue Alexandre-de-Sève, gymnase, 1560 est, rue Sherbrooke, de 9 h 30 à 16 h 30 ;
- à Montréal : Théâtre du Nouveau Monde en collaboration avec le Conseil québécois du théâtre, 84 ouest, rue Sainte-Catherine, de 14 h à 20 h ;
- à L'Ange-Gardien : organisée par le Club Optimiste, Centre des loisirs, 249, rue Saint-Joseph, de 14 h 30 à 20 h.

La quotidienne — Tirage d'hier — à trois chiffres **667** — à quatre chiffres **0285**

ABONNEMENT	**285-6911**	**ANNONCES CLASSÉES** Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	**285-7111**
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		**GRANDES ANNONCES**	
RÉDACTION	**285-7070**	Détaillants	**285-7202**
PROMOTION	**285-7100**	National, Télé+	**285-7306**
COMPTABILITÉ		Vacances, Voyages	**285-7265**
Grandes annonces	**285-6892**	Carrières et professions, nominations	**285-7320**
Annonces classées	**285-6900**		

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. • Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 • Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

MARDI 22 DÉCEMBRE 1992 52-2-01

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

SUITE DE LA UNE

GRC

Soupçonné de corruption, un haut gradé de la GRC se suicide

appris qu'il y avait plusieurs mois que la GRC scrutait les agissements de l'inspecteur Savoie, du temps où il était l'un des dirigeants de la brigade des stupéfiants à Montréal. Il en a été le grand responsable durant trois ans, de 1988 à 1991.

Coïncidence pour le moins étrange, l'inspecteur Savoie était au coeur d'un long reportage qui doit être diffusé ce soir à l'émission *The Fifth Estate*, au réseau anglais de Radio-Canada, portant sur le puissant caïd montréalais Allan Ross, condamné à la prison à vie et à une amende de 10 millions aux États-Unis pour avoir importé 10000 livres de cocaïne et 300 tonnes de marijuana et de haschisch.

Décrit comme l'un des cinq plus gros trafiquants de drogue au monde, Ross doit aussi subir son procès au début de l'année prochaine pour le meurtre d'un membre de son organisation, David Singer, survenu en mai 1985 à Dania, en Floride. Cette affaire pourrait lui valoir la chaise électrique.

«Curieusement, il n'a jamais été arrêté au Canada», constate sur les ondes de CBC Me David McGee, le procureur spécial du gouvernement américain qui a fait emprisonner Allan Ross.

D'après l'enquête des autorités américaines, peu avant son arrestation dans un luxueux motel de Fort-Lauderdale, en Floride, le chef du puissant gang de l'Ouest et son avocat, feu Sydney Leithman, auraient rencontré Savoie à plusieurs reprises dans un restaurant italien et dans des bureaux du centre-ville de Montréal.

«Pourquoi? On ne l'a jamais su», déclare McGee, qui souhaite ardemment que Ross accepte un jour de collaborer avec les policiers, comme l'ont fait plusieurs membres de son organisation en échange d'une réduction de peine. «Il est sans doute le seul à connaître toute la vérité», estime l'avocat américain.

Des policiers de la GRC auraient d'ailleurs rendu visite à Ross dans un pénitencier situé près de Kansas City, mais il les aurait repoussés. C'est du moins ce que laisse entendre la version officielle.

Dans le documentaire que *La Presse* a visionné, les reporters de CBC affirment que l'inspecteur Savoie a soutenu ne pas connaître Allan Ross, même si la rumeur voulait qu'il soit le chef du gang de l'Ouest. «On n'a jamais établi avec certitude qui il était vraiment», a confié Savoie en anglais, hors du champ de la caméra.

Interrogés en prison, des membres du gang de Ross se sont dits pour leur part étonnés des «contacts» qu'avait leur patron. Deux d'entre eux racontent même avoir été informés à l'avance en 1980 qu'une importante cargaison de haschisch en provenance du Liban serait saisie dans le port de Montréal. Ni l'un ni l'autre n'est toutefois en mesure d'identifier l'auteur de la fuite!

Numéro un de la brigade des stupéfiants à Montréal, Savoie a été muté à des tâches administratives à Ottawa quelques mois après la démission surprise de l'agent Jorge Leite, 41 ans, soupçonné d'entretenir des liens avec des trafiquants colombiens de la métropole.

L'agent Leite, on s'en rappellera, avait quitté le Québec en catastrophe pour le Portugal huit jours après le meurtre de Me Sydney Leithman, le 13 mai 1991. La GRC craint que l'ancien «narc» multilingue de la police fédérale n'ait fourni des informations sur les opérations de la police.

Chose certaine, Ross était multimillionnaire et n'hésitait pas à soudoyer tout le monde pour arriver à ses fins. Il a même poussé l'audace jusqu'à offrir 200000$ au policier américain venu l'arrêter à Fort-Lauderdale, l'an passé. «Il était capable d'acheter n'importe quoi et n'importe qui!» ont dit deux de ses anciens hommes de main.

Ce n'est pas pour rien que des tonnes de cocaïne et de haschisch entraient sans difficulté dans le port de Montréal lors des belles années de Ross, à la fin des années 1980. «Tout le monde était sur le *pay roll*», concluaient les deux sbires, qui en ont encore pour vingt ans de tôle aux États-Unis. □

JEU

***Serial Killer*, «un jeu inventé par un malade»**

jouets d'enfants... C'est de l'humour noir... mais les Canadiens ne semblent pas comprendre ça», a déclaré l'homme de 25 ans à *La Presse*.

«C'est pour voir comment les gens réagissent face à l'horreur de la violence...», ajoute-t-il.

Allen ne cache pas qu'il est «complètement fasciné» par les *Serial Killers* (les tueurs d'habitude). Il entretient même d'excellentes relations avec certains d'entre eux, dont John Wayne Gacy, qui attend son exécution dans l'Illinois pour avoir assassiné 33 jeunes hommes et garçons, entre 1972 et 1978.

Il a conçu le jeu en 1990 et depuis, il a en vendu 300 exemplaires, aux États-Unis, à 49,95 $ pièce. Un distributeur devait le mettre en marché de ce côté-ci de la frontière, cet automne, mais il a dû rebrousser chemin après que le ministre du Revenu, Otto Jelinek, eût annoncé qu'il contrôlerait et saisirait chacune des boîtes de jeu interceptées à la frontière.

«Le ministre a demandé aux douaniers de porter une attention particulière au jeu *Serial Killer*. Selon nos informations, aucun exemplaire n'a traversé la frontière jusqu'à maintenant», a dit Peter Wallis, attaché de presse du ministre Jelinek.

Tobias Allen rétorque qu'une demi-douzaine de boîtes de jeu ont été vendues à des Canadiens. «Et nous venons justement (hier) de conclure une entente avec des distributeurs américains qui seront chargés d'assurer la vente du jeu au Canada», affirme-t-il.

Précisons que le jeu ne fait pas l'objet d'une interdiction totale au Canada. «On doit d'abord enquêter pour voir s'il va à l'encontre du code criminel. Sinon, nous ne pourrons rien faire», poursuit Peter Wallis.

C'est dans ce contexte que Mme Cléroux fait circuler, depuis le début du mois, une pétition demandant la prohibition pure et simple du jeu au pays. Déjà, elle a réussi à recueillir plus de 3000 signatures. «J'en ai fait signer 779 à moi toute seule», précise-t-elle.

Son député, le libéral Don Boudria, considère que la cause en vaut la peine et lui a apporté de l'aide technique en organisant notamment la distribution de la pétition. «C'est un jeu épouvantable et atroce», a expliqué M. Boudria à *La Presse*.

Lui et Mme Cléroux visaient au départ 5000 signataires pour la rentrée parlementaire, en février. «Mais avec l'ampleur que prend l'affaire, j'ai l'impression qu'on va dépasser nos objectifs», a confié Don Boudria.

Aux États-Unis, on perçoit cette controverse d'un tout autre oeil. «Les Canadiens font une grosse histoire avec moins que rien. Le pire, c'est que les critiqueux n'ont jamais vu le jeu: ils ne savent pas de quoi ils parlent!» estime Patricia Rankin, de Comic Zone Productions, une entreprise de Berlin, au New Jersey, qui fait la promotion du produit de Tobias Allen.

Selon elle, le gouvernement canadien commet un péché mortel en voulant intervenir dans le dossier. «C'est un jeu pour adultes! Si vous voulez jouer au strip poker avec votre femme, c'est votre affaire, alors pourquoi interdire un jeu simplement humoristique?» dit-elle.

Tobias Allen renchérit. Pour lui, c'est une affaire de libre-expression. «Mais je crois que c'est surtout une bonne affaire pour les politiciens en mal de publicité», conclut-il. □

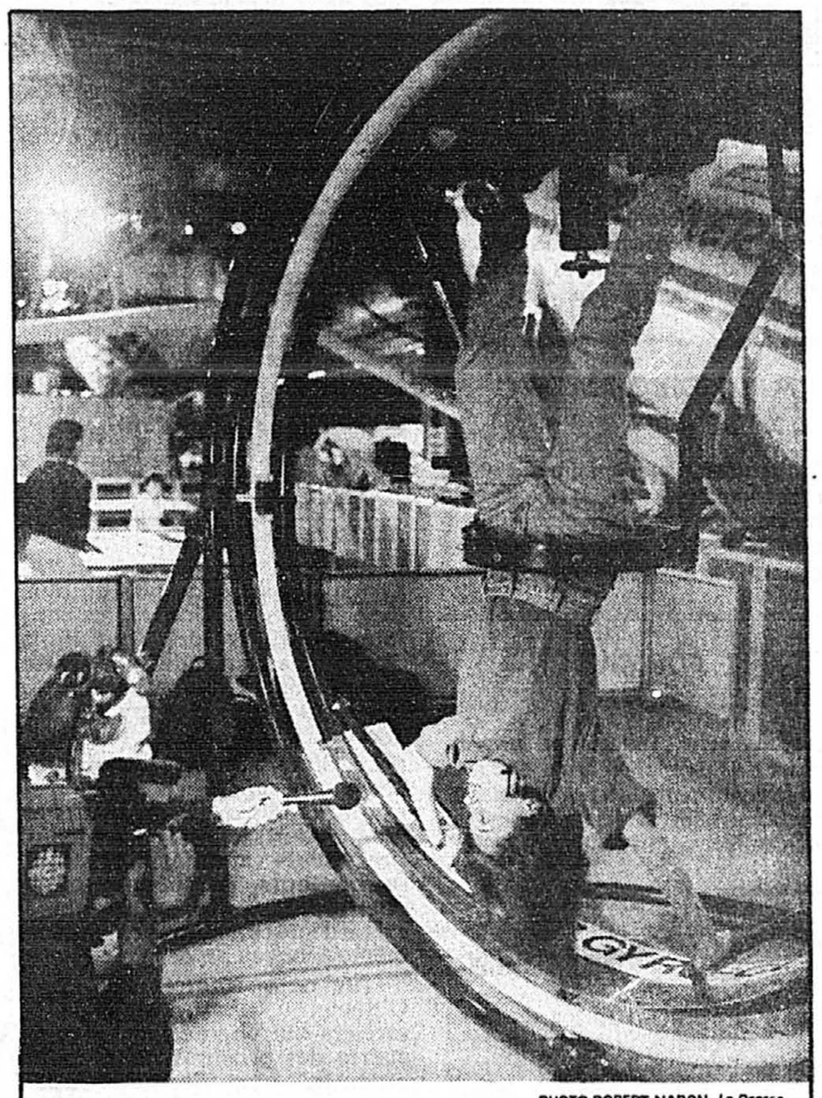


PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Le Palais des merveilles

La troisième édition du Palais des merveilles a pris son envol, hier, au Palais des congrès. Cette «fête des sens», qui se déroule jusqu'au 3 janvier prochain, propose aux jeunes plus de 150 activités aussi bizarres les unes que les autres (quizz, forêt enchantée, jeux d'adresse, etc).

CAISSE

Quatre dollars de moins la caisse de 24 en Abitibi

La Sûreté du Québec a dû rappeler à l'ordre certains marchands trop enthousiastes. La Loi des infractions en matière de boissons alcooliques contraint en effet le détaillant à enregistrer un profit sur le prix payé au brasseur. Après de savants calculs, les policiers ont suggéré... un cent.

Malgré elles, les brasseries font les frais de l'opération. Chaque détaillant en zone de combat reçoit une caisse gratuite à l'achat de cinq caisses de bière. Une ristourne d'un peu plus de 17 p. cent.

Ce genre de cadeau est de tradition entre brasseries et détaillants pour la période de Fêtes. La prime cependant ne s'applique normalement qu'à une fraction des stocks, et la ristourne n'est que d'une caisse gratuite pour dix caisses payées.

En soutenant artificiellement le marché, on est en train de manger les budgets de commandites pour les prochains mois, reconnaissent de concert MM. Gilbert Rivard et Daniel Ogonowski, respectivement porte-parole de Molson-O'Keefe à Rouyn-Noranda et de Labatt à Val d'Or. En décembre, les brasseries réalisent près du cinquième de leur chiffre d'affaires annuel.

La guerre ne fait pas le malheur des seuls brasseurs qui voudraient bien arrêter les frais. Plusieurs dépanneurs risquent d'y perdre leur chemise. Les grandes surfaces font leur beurre avec des clients appâtés par la bière, qui représentent tout au plus 2 p. cent du total des ventes. Situation différente chez les dépanneurs, pour qui la bière peut représenter jusqu'à la moitié du chiffre d'affaires.

Le premier coup de fusil a été tiré fin novembre par Michel Lavoie, propriétaire d'un dépanneur Sonerco à Amos. Il a froidement décidé, à ses frais, de sabrer les prix, ce que dans le jargon de l'industrie on appelle «faire du cost» ou, plus correctement, vendre au coûtant.

La riposte est venue d'un concurrent et voisin, le Supermarché Fortier, qui a négocié et obtenu l'appui d'un ou des brasseurs pour vendre lui aussi au coûtant, grâce au concours d'une brasserie qui lui a accordé la fameuse ristourne d'une pour cinq.

Puis ce fut comme une traînée de poudre. Bon gré mal gré, Molson-O'Keefe et Labatt ont suivi la cadence. D'abord l'Abitibi-Témiscamingue, ensuite l'Ouest du Québec. Et les consoeurs horrifiées craignent maintenant que tout le Québec y passe.

Les brasseurs québécois ne s'attendaient pas à ce genre de déflagration avant octobre prochain, avec l'arrivée (libre-échange oblige) des bières américaines chez les détaillants québécois. □

TESTS

La cour refuse de forcer un schizophrène à subir des tests médicaux

ne autorisée à décider à la place d'un «inapte» oppose un refus «injustifié» ou que la personne inapte refuse catégoriquement les soins, l'hôpital doit demander une autorisation d'un tribunal.

C.T. n'ayant pas de famille, le curateur public a nommé un avocat, Me Jean-Pierre Ménard, pour le représenter.

En cour, le 14 décembre, le psychiatre de C.T. a dit qu'il estime que ce dernier «est au courant des conséquences d'un refus» d'être traité. Compte tenu des faibles chances de guérison de C.T. et «la pauvre qualité de vie offerte à des patients atteints de ce mal», le psychiatre était d'avis qu'il ne fallait pas le forcer à subir les tests.

«La cour ne croit pas qu'imposer à C.T. de subir les deux tests demandés par le centre hospitalier lui serait bénéfique», écrit le juge Denis.

Le juge a reconnu la compétence du pneumologue, qui témoignait de la gravité de l'état de santé de C.T., mais il a fait prévaloir l'opinion du psychiatre. Ce dernier soulignait en effet qu'un traitement imposé de force aurait un effet dévastateur sur l'état général de C.T.

Le juge admet que la peur du patient de subir ces tests n'est peut-être pas raisonnable, mais elle est très réelle néanmoins.

«Il est vrai, écrit le juge, que les deux tests proposés permettront d'établir un diagnostic plus précis (...) D'autre part, il est à peu près assuré qu'une fois ces deux tests imposés à C.T., ce dernier sera dans une telle détresse psychologique qu'il ne s'en remettra jamais. En cette matière, nous devons choisir le moindre de deux maux et le respect de la volonté du patient en l'instance, vu l'opinion de son psychiatre, paraît infiniment supérieur.»

Le juge conclut en disant que le personnel hospitalier doit être attentif à la douleur des handicapés intellectuels et à leur «moindre manifestation de volonté».

C'est, semble-t-il, la première fois qu'un hôpital essuie un refus dans sa volonté de soigner contre son gré un patient incapable de comprendre la portée du traitement.

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions concernant le refus de traitement, plusieurs hôpitaux ont obtenu l'autorisation de traiter de force une personne inapte, surtout dans le cas de malades mentaux qui refusaient de prendre leur médication.

Pour Me Ménard, ce jugement est important pour les droits des patients. «C'est la première fois qu'un juge reconnaît que toute forme de traitement ne constitue pas un bien soi, dit-il. Si en soignant une partie du corps on crée un préjudice plus global au patient, ce n'est pas souhaitable. Or dans ce cas, le bénéfice n'était pas suffisamment grand», explique l'avocat. Me Ménard souligne que C.T. avait «un niveau de conscience suffisamment élevé pour comprendre qu'on le prenait de force».

Me Sylvain Lussier, qui représentait l'hôpital, précise que le Douglas n'a pas encore décidé s'il en appellerait. Le but de ce recours était uniquement de «traiter adéquatement ce patient s'il est atteint du cancer», dit-il. En effet, certains traitements ne peuvent être administrés que si les médecins disposent d'un diagnostic précis et complet. □

FRAUDE

Milosevic chante victoire et Panic crie à la fraude

Mais citant de son côté des résultats non officiels portant sur plus de la moitié du corps électoral de Serbie, la télévision de Belgrade a annoncé que 2345468 électeurs avaient donné leur voix au président serbe sortant et 1463398 à son rival Panic.

Vingt-quatre heures après la clôture du scrutin, la Commission électorale n'avait toujours pas annoncé le taux de participation, estimée dans la nuit de dimanche entre 50 et 65 p. cent.

À Washington, le porte-parole américain s'est gardé de condamner le scrutin, se déclarant incapable pour le moment d'établir si ces irrégularités sont dues «à une tentative délibérée» d'exclure des électeurs ou à de simples «erreurs» administratives.

L'ambassade des États-Unis à Belgrade et des observateurs tiers, dont ceux de la CSCE, ont relevé que de nombreux électeurs n'avaient pas été inscrits sur les listes électorales, selon le porte-parole américain.

«Clairement, l'exclusion d'électeurs compromet le résultat des élections», a poursuivi le porte-parole en ajoutant que de toute façon Washington considérait déjà la campagne électorale comme irrégulière. «La presse contrôlée par le gouvernement n'a pas couvert l'opposition de façon équilibrée et ne lui pas donné la parole», a indiqué le porte-parole mais, a-t-il dit, elle a été utilisée comme une machine de propagande par le parti au pouvoir.

Les États-Unis ont déjà entrepris avec leurs alliés au Conseil de sécurité de l'ONU de discuter d'une résolution autorisant l'usage de la force pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne au dessus de la Bosnie, a confirmé le porte-parole du Département d'État. □

La Presse

Les services spécialisés de la police déménagent

Les spécialistes des vols qualifiés, de la moralité, des stupéfiants, etc., auront leurs bureaux dans la Place Versailles

GILLES GAUTHIER

■ Les malandrins qui voudront braquer les commerces de la Place Versailles devront se méfier des civils qu'ils trouveront sur leur chemin. Le 1er avril 1993, les différents services d'enquêtes spécialisées du Service de police de la CUM (SPCUM) commenceront en effet à s'installer dans ce centre commercial.

Le loyer s'élèvera à 33375$ par mois au début du bail d'une durée de dix ans pour la location, dans les bureaux de l'édifice auparavant appelé «tour Texaco», de 26700 pieds carrés.

Les spécialistes des vols qualifiés, de la moralité, des stupéfiants, de la section anti-gang, des homicides, des crimes économiques, des vols de véhicules, des incendies criminels, du service Info-crime et du renseignement, qui relève du directeur du SPCUM, Alain Saint-Germain, y auront leurs bureaux.

Le déménagement, étalé sur deux ans, permettra le regroupement de sections qui sont présentement dispersées dans divers bâtiments, soit aux 525 et 775 Bonsecours, 944 Saint-Paul ouest et 152 Notre-Dame.

Il signifie également que la Communauté urbaine de Montréal a perdu l'espoir que la Ville de Montréal déménage sa cour municipale au cours des années qui viennent.

Les plans initiaux prévoyaient que le quartier général de la police occupe tout le bâtiment qu'il partage à l'heure présente avec la cour, ce qui aurait permis d'y rapatrier les sections d'enquêtes spécialisées.

L'administration Doré avait élaboré un projet de construction d'une nouvelle cour, au coût de plus de 50 millions, rue Saint-Antoine, dans le parking situé en face du Palais du justice. Il a été abandonné pour des raisons de restrictions budgétaires.

Le bail conclu avec Place Versailles Inc. prévoit l'aménagement par le locateur de six espaces fermés de stationnement intérieur. On y garera des véhicules qui sont «protégés» parce qu'ils sont utilisés pour effectuer de la surveillance ou parce qu'ils contiennent des équipements spéciaux, a expliqué hier Réal Normandeau, chef de la division des services immobiliers de la CUM. Dix autres places de parking intérieur et cinquante à l'extérieur seront réservées au SPCUM.

Un premier contingent de 155 personnes, comprenant l'anti-gang (37 personnes), les stupéfiants (46), les crimes économiques (44), la moralité (17) et Info-crime (5) s'installera en 1993. Les autres déménageront en 1994 et le bail stipule que le SPCUM pourra louer des espaces supplémentaires pour les loger.

Les trois premiers mois du bail seront gratuits et le loyer initial sera de 15$ le pied carré. L'entente prévoit des renouvellements optionnels le 1er avril 2003 et en 2008.

Denise Soucy-Brousseau quitte le Mouvement scolaire confessionnel

Et augmente sa poursuite de 50000$

BRUNO BISSON

■ L'ex-présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Mme Denise Soucy-Brousseau, a présenté sa démission en tant que représentante du Mouvement scolaire confessionnel hier, et siégera dorénavant comme commissaire indépendante du quartier #11 (Nouveau-Rosemont) qu'elle représente depuis 1987 au conseil de la CECM.

Acquittée en juin d'une accusation de fraude, relative à une note de restaurant de 390$, Mme Soucy-Brousseau a aussi indiqué hier, à *La Presse*, que ses avocats avaient augmenté de 50000$ le montant d'une poursuite en dommages et intérêts déposée il y a deux mois contre la CECM et son ancien directeur général, M. Laurent Portugais.

Le montant de la poursuite s'établit maintenant à 272017,50$.

Au cours d'un bref entretien avec *La Presse*, hier, Mme Soucy-Brousseau a indiqué qu'elle ne quittait pas le MSC en raison de différends idéologiques, mais simplement parce qu'elle souhaitait que toute partisanerie soit évacuée des débats du conseil de la CECM entourant cette poursuite.

Rappelons que six mois après son élection à la présidence de la plus grosse commission scolaire du Québec, en décembre 1990, Mme Soucy-Brousseau avait été forcée de quitter son poste à la suite d'une dénonciation du directeur général, Laurent Portugais.

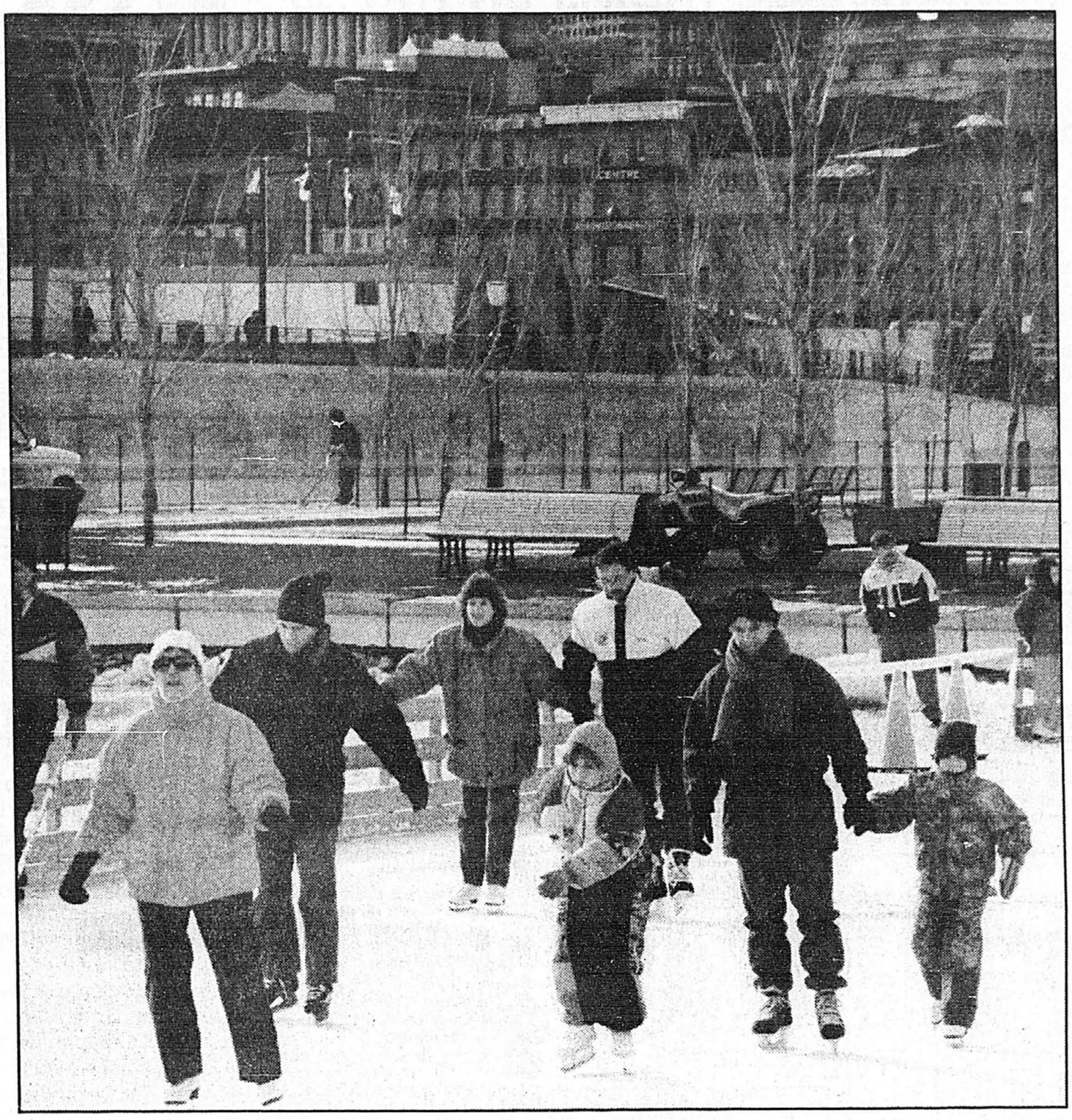
Dans la dénonciation présentée au Procureur général du Québec, M. Portugais alléguait que Mme Soucy-Brousseau avait présenté une facture de restaurant de 390$, datée du 1er février 1991, pour un repas qu'elle disait avoir pris en compagnie de M. Michel Pagé, alors ministre de l'Éducation. Il s'est toutefois avéré que l'ex-présidente avait pris ce repas avec son mari et un couple d'amis, proche du Parti libéral.

Accusée de fraude et d'usage de faux, Mme Soucy-Brousseau fut toutefois acquittée en juin. Durant cette période, elle a siégé au conseil des commissaires de la CECM en tant que représentante du MSC.

Mais en présentant une résolution lors de la dernière séance régulière du conseil, mercredi dernier, demandant que lui soit remboursés les frais juridiques encourus pour sa défense, l'ex-présidente a dû se retirer de la salle de délibérations.

Son projet de résolution fut d'ailleurs présenté au conseil par une tierce personne, Mme Soucy-Brousseau s'étant exclue du débat pour question d'intérêts.

«Je me suis rendu compte que le débat ne pouvait pas se faire en toute quiétude, a-t-elle déclaré hier, parce que le projet de résolution portait sur une demande d'une représentante du MSC. Je crois que cela mettait tout le monde mal à l'aise et que le débat était teinté de partisanerie.»



Même si les patinoires de la ville de Montréal sont ouvertes, dont celle du bassin Bonsecours, la neige se fait attendre et devrait manquer le rendez-vous de Noël, cette année. PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Vous rêvez d'un Noël blanc? Eh bien, vous pouvez toujours rêver!

BRUNO BISSON

■ Si la tendance se maintient — et il semble évident qu'elle en a bien envie — l'édition 1992 de la fête de Noël sera grise, sans neige. Plate. Noël blanc, il faudrait oublier ça, cette année.

La nouvelle est tombée comme un flocon perdu, hier après-midi, du bureau d'Environnement Canada, à Dorval. D'ici vendredi, date officielle de Noël, presque rien ne devrait tomber sur la région de Montréal sinon la déprime généralisée des skieurs et d'autres mélancoliques chroniques, tels les organisateurs de promenade en traîneaux, par exemple.

Selon un porte-parole d'Environnement Canada, les journées d'aujourd'hui et demain devraient être tout ce qu'il y a de plus banal en ce début d'hiver, qui a officiellement débuté à 9h43, hier matin. Personne ne s'en est formalisé. En fait, on l'attend encore.

Des brins de neige dispersés et des températures tout ce qu'il y a de plus moyennes (maximum de -2 à -4 et minimum de -10 à -12) devraient ponctuer ces deux journées qui pourraient laisser, au mieux, une apparence de mince couche de neige au sol, rien pour pavoiser.

Le pire, c'est que la veille de Noël, les températures prévues seront plus froides que la moyenne. Le mercure devrait chuter, en effet, à - 8 degrés Celsius. Vendredi, le temps sera aussi froid, mais toujours sans neige. De quoi donner le cafard, même au Père Noël.

En fait, les données compilées par Environnement Canada depuis le début du mois montrent avec éloquence que ce mois de décembre, jusqu'à maintenant, fut sinistre. En 20 jours, il n'est tombé sur la région de Montréal que 2,8 centimètres de neige. La moyenne de chute de neige pour un mois de décembre est de 58,8 centimètres.

Pire, depuis la chute des feuilles, la région montréalaise n'a reçu que 17 ridicules petits centimètres de neige qui n'ont pas fait long feu au sol. Il n'en restait, hier à Dorval, qu'un seul misérable centimètre. Même à Baie-Comeau, la profondeur du tapis blanc ne dépassait pas les 16 centimètres.

Faut dire qu'en moyenne, aussi, il n'a pas fait vraiment froid au cours de ce mois de décembre. La température moyenne n'est pas descendu jusqu'à - 3 degrés, alors que la normale, pour le dernier mois de l'année, est de - 6,9 degrés Celsius.

«Quatre degrés de différence, a fait remarquer un porte-parole d'Environnement-Canada, c'est énorme pour une moyenne mensuelle», même si, a-t-il ajouté, les derniers jours de décembre devraient un peu rétablir les choses.

Nous avons tenté de joindre le Père Noël lui-même pour savoir comment il procèdera pour faire sa tournée, vue l'absence totale de neige et le poids du traîneau. Il n'a pas rappelé. Le cafard, c'est sûr.

Le ministre Bourbeau ne devrait pas compter sur la délation des curés

JULES BELIVEAU

■ Mgr Robert Beaupré, vicaire général du diocèse de Montréal, est catégorique: il serait étonnant que les curés de paroisse, du moins la très grande majorité d'entre eux, acceptent de livrer aux enquêteurs de l'aide sociale quelque information que ce soit au sujet des plus démunis de leurs paroissiens.

Il y a quelques semaines, les autorités du diocèse de Montréal ont fait paraître dans le bulletin diocésain *L'Eglise de Montréal* un article dans lequel les pasteurs des paroisses étaient invités à ne pas collaborer avec les représentants du ministère de la Sécurité du revenu chargés de recueillir des informations sur les assistés sociaux.

Le printemps dernier et au cours de l'été, trois membres de l'épiscopat québécois, dont le président de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec, Mgr Pierre Morissette, évêque de Baie-Commeau, avaient dénoncé avec force aussi bien certains aspects de la Loi 37 qu'ils jugeaient particulièrement odieux que la disposition contenue dans cette pièce législative désignant les presbytères comme «principaux tiers qui peuvent être sollicités» par les enquêteurs de l'aide sociale.

La semaine dernière, un prêtre du Centre-Sud de Montréal, l'abbé Roger Dufresne, curé de la paroisse Sacré-Coeur, a confié à une journaliste de *The Gazette* qu'il choisirait la désobéissance civile plutôt que la délation. «J'irais en prison et je payerais l'amende plutôt que de donner le moindre renseignement sur une personne assistée sociale», disait-il hier.

L'inquiétude au sujet du resserrement des contrôles exercés sur les assistés sociaux n'est pas chose nouvelle dans les milieux d'Eglise du Québec. Il y a plus d'un an déjà, des regroupements de religieuses et de religieux, puis l'Assemblée des évêques du Québec, faisaient part publiquement de leurs préoccupations au sujet du climat de suspicion qu'ils voyaient s'instaurer autour des personnes et des familles dépendant de l'aide sociale.

Dans un communiqué de presse émis le 18 juin dernier, Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke, dénonçait sans détour la Loi 37. «Je m'interroge sur les véritables motifs qui poussent le présent gouvernement à durcir les mesures de contrôle à l'égard de ces personnes déjà acculées au mur», déclarait-il. Et il ajoutait: «Cela ne laisse-t-il pas entendre à la population québécoise qu'il y a chez nos prestataires de la sécurité du revenu bon nombre de fraudeurs, que cette proportion s'accentue de jour en jour et qu'il faut à tout prix arrêter cette hémorragie? Dans le contexte actuel de récession et d'accroissement effréné du chômage, très peu de gens peuvent se dire à l'abri d'avoir un jour recours à ce régime. Seront-ils alors suspectés comme fraudeurs?»

Comme Mgr Morissette et l'évêque de Saint-Jérôme, Mgr Charles Valois, devaient également le faire dans des lettres adressées au premier ministre Robert Bourassa, l'archevêque de Sherbrooke signalait que la nouvelle réglementation risquait de créer une société où les citoyens et citoyennes vont se méfier. «On ne fera plus confiance à notre voisin, à notre employeur, à notre curé...» disait-il.

Mgr Beaupré déplorait hier «le langage constant» du ministre Bourbeau dans lequel les assistés sociaux apparaissent comme «des fraudeurs, des personnes qui profitent du système et qui en abusent».

Selon le vicaire général du diocèse de Montréal, le fait que sept ou huit pour cent des assistés sociaux puissent se comporter de façon plus ou moins irrégulière avec le système de l'aide sociale ne devrait étonner personne. «Il y a le même pourcentage de criminalité dans toutes les couches de la société, dit-il. Mais ce n'est pas chez les assistés sociaux qu'on va trouver les plus grandes fraudes.»

Pour Mgr Beaupré, l'attitude qu'adopteront généralement les prêtres de paroisse face aux enquêteurs de l'aide sociale s'appuyera essentiellement sur deux motifs: d'abord le respect du secret professionnel, que les prêtres voudront préserver à tout prix pour ne pas trahir la confiance que des personnes leur auront faite en s'entretenant avec eux dans des conversations privées; et le refus des «fausses pistes» dans laquelle s'est engagé le gouvernement du Québec face aux assistés sociaux avec sa Loi 37.

L'EXPRESS DU MATIN

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

■ Au chapitre de la sécurité routière, le Québec pourrait bien connaître le meilleur bilan de son histoire, en 1992, puisque les dernières statistiques de la Société de l'assurance automobile du Québec laissent croire que, cette année, on comptera moins de 1000 morts sur les routes. Il faut reculer à 1961 pour retrouver une année où il y a eu moins de 1000 personnes décédées sur les routes. Le nombre de véhicules en circulation et le nombre de titulaires de permis de conduire étant à cette époque quatre fois moins élevés qu'aujourd'hui, le progrès est donc exceptionnel. À l'approche de la période des Fêtes, propice aux réjouissances et aux déplacements, la SAAQ rappelle aux usagers de la route l'importance de redoubler de prudence et d'adopter des comportements préventifs. L'an dernier, pendant la période des Fêtes, les accidents de la route ont fait 14 morts, 127 blessés graves et 800 blessés légers. La Société rappelle que l'alcool au volant demeure la première cause de décès sur les routes.

DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS

■ Le procureur général du Québec a intenté des poursuites contre une entreprise de Sainte-Dorothée — Recyclage de Béton Laval — qui aurait enfreint à huit reprises la Loi sur la qualité de l'environnement sur le territoire de Laval. Les 8 et 9 août 1991, les 9, 11, 15, 17 et 29 octobre de la même année, ainsi que le 3 juin 1992, cette entreprise aurait, sur le lot 307 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose, exploité un système de gestion des déchets — un dépôt de matériaux secs — sans avoir obtenu un permis à cet effet, contrairement aux dispositions de l'article 55 de la loi. Si elle est reconnue coupable, l'entreprise est passible, pour chacun des huit chefs d'accusation, d'une amende d'au moins 1500$ et d'au plus 72000$. La comparution a lieu aujourd'hui, au palais de justice de Laval.

SAISIE DE CIGARETTES

■ Les policiers de la Sûreté du Québec du poste de Valleyfield ont arrêté hier un individu de 28 ans qui était en possession de cigarettes de contrebande et de billets de banque contrefaits. A la suite de nombreuses récriminations de commerçants de la région de Valleyfield, qui se plaignaient qu'un individu tentait d'échanger de faux billets de banque canadiens et américains, des policiers ont effectué une surveillance et ont ainsi procédé à l'arrestation du suspect, sur la rue Leduc, à Grande-Ile, près de Valleyfield. Il était alors en possession de 22 cartouches de cigarettes, évalués à 800$, ainsi que 13380$ en faux billets de banque canadiens et américains. Le suspect doit comparaître devant le tribunal.

MILIEU DÉFAVORISÉ

■ Devant l'ampleur croissante du phénomène de la pauvreté sur tout le territoire de l'île de Montréal et de son impact sur la réussite éducative des jeunes fréquentant les écoles de l'île, les membres du Conseil scolaire, réunis en séance régulière, ont adopté, hier soir, une recommandation en quatre points visant à augmenter de deux millions de dollars la participation du Conseil scolaire en milieu défavorisé. Le Conseil scolaire puisera cette somme à même son surplus accumulé, à titre exceptionnel pour l'année 1992-1993, pour l'affecter aux interventions en milieux socio-économiquement faibles. Le Conseil formera aussi un comité, composé des présidents du conseil et de chacune des commissions scolaires, qui devra faire rapport quant aux modalités de partage de cette somme, au plus tard le 18 janvier 1993. Pour le président du Conseil, Me Jacques Mongeau, ce geste témoigne de l'importance d'investir massivement dans le développement de notre jeunesse et de l'urgence d'affecter le plus de ressources possibles, pour contrer l'échec et l'abandon scolaires et assurer ainsi l'avenir de nos jeunes et de l'ensemble de la collectivité montréalaise.

FONDATION LÉGER

■ Sous la présidence du comédien Michel Forget, la première campagne de levée de fonds de Recours des sans-abri de la Fondation Jules et Paul-Emile Léger se déroule jusqu'au 10 janvier prochain. Le Cardinal Léger connaissait les problèmes liés à la clochardise lorsqu'un jour, il a appris qu'une vieille dame avait été trouvée morte de froid, en plein milieu de janvier. Sa volonté d'agir s'est transformée en une nécessité d'intervenir. Il est possible de participer à la campagne de levée de fonds en faisant parvenir les dons à Recours des sans-abri, 130 avenue De l'Epée, Outremont, Québec, H2V 3T2 ou en téléphonant au (514) 495-2409.

La baisse des divorces surprend des spécialistes

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Certains conseillers matrimoniaux ont réagi avec incrédulité aux chiffres publiés lundi par Statistique Canada, qui montrent que le taux de divorce diminue au pays.

En tout, 77 031 divorces ont été accordés au Canada en 1991, contre 90 985 cinq ans plus tôt, a indiqué l'agence fédérale.

Cette baisse s'est produite en dépit d'une croissance substantielle de la population enregistrée au cours de la même période.

Mme Lilian Benzinger, de l'Institut Alfred-Adler de Montréal, a accueilli en riant les données fédérales. Elle qui a une longue expérience de l'assistance aux couples en instance de rupture ne croit pas que ces chiffres correspondent à la réalité. Elle a même plutôt l'impression que le taux de divorce augmente.

Un autre conseiller matrimonial, M. John Mansfield, d'Ottawa, se montrait plutôt surpris des nouvelles données, mais a émis l'hypothèse que la récession pourrait contribuer à garder les couples ensemble.

Une porte-parole de Statistique Canada a reconnu que la récession pourrait influencer le phénomène. «C'est tout simplement plus coûteux de maintenir deux maisons au lieu d'une seule, et d'autres statistiques démontrent que le niveau de vie chute considérablement dans le cas des femmes qui divorcent», a souligné Mme Jane Gentleman.

Le déclin pourrait également être attribuable à l'augmentation des unions de fait. Lorsque de telles unions sont rompues, ce n'est pas compté comme un divorce.

Les divorces ont atteint des sommets historiques en 1986 et 1987, après l'entrée en vigueur d'une législation facilitant la rupture des liens du mariage. Mais depuis, la tendance au divorce est à la baisse, a-t-elle fait remarquer.

En 1987, la moitié de tous les mariages finissaient par un divorce. À l'heure actuelle, on n'enregistre plus qu'environ 40 divorces pour 100 mariages.

Mais les niveaux de divorce demeurent plus élevés qu'au début de la décennie 80, avant que l'adoption de la nouvelle loi, plus permissive.

La fréquence des divorces varie grandement d'une région à une autre au pays.

Les Territoires du Nord-Ouest et Terre-Neuve ont connu les plus faibles taux de divorce en 1991, avec respectivement 1,51 et 1,6 divorces par 1000 habitants, alors que le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta enregistraient les plus hauts taux, soit 2,94, 3,16 et 3,3 respectivement.

Les Canadiens boivent de moins en moins

Une des raisons de ce phénomène est l'attrait qu'exerce une vie plus saine

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Pour la troisième année consécutive, les ventes d'alcool ont connu une baisse au Canada durant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1991, a indiqué hier Statistique Canada.

Selon l'organisme fédéral, les ventes de tous les types d'alcool (spiritueux, vin et bière) ont chuté de plus de 3,2 p. cent durant cette période. Et pour la première fois depuis 1950, cette baisse des ventes affecte les sociétés des alcools de toutes les provinces: leur revenu net a baissé de 1,8 p. cent à 2,34 milliards.

L'an dernier, chaque adulte Canadien a acheté en moyenne:

- neuf bouteilles de spiritueux ou 6,7 litres. Baisse des ventes de 5,3 p. cent;
- quinze bouteilles de vin ou 11,1 litres. Chute des ventes de 3,7 pour cent;
- 286 bouteilles de bière — 1,4 pour cent de moins.

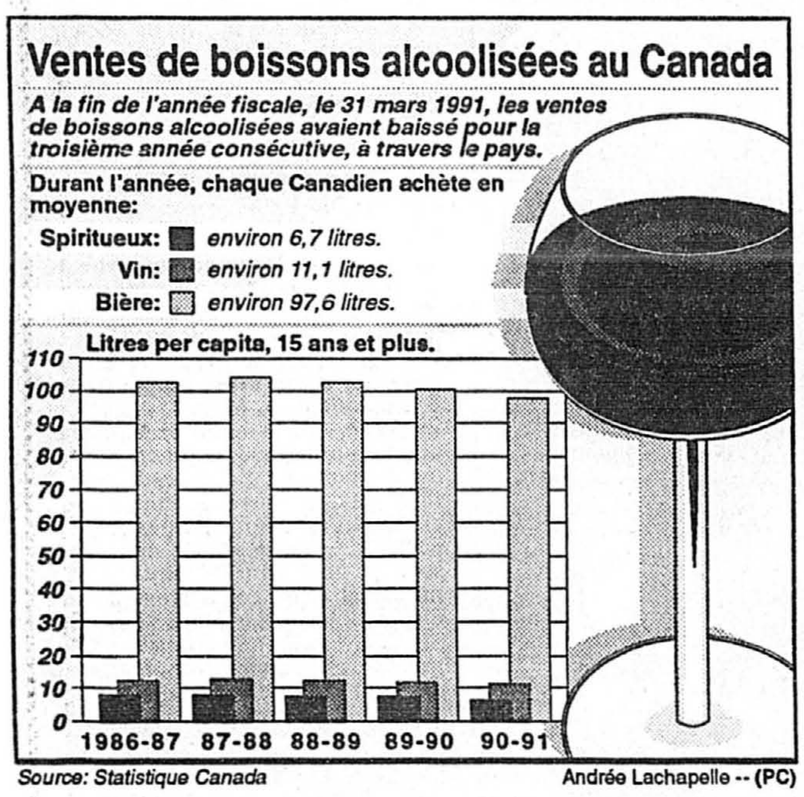
Exception faite de la Colombie-Britannique, toutes les provinces et les Territoires du Nord-Ouest ont connu une baisse des ventes d'alcool par personne. La consommation de la bière a augmenté en Colombie-Britannique d'environ deux bouteilles par personne.

La consommation totale par province et dans les territoires du Nord-Ouest, par personne, a été la suivante: Yukon, 207,8 litres; Territoires du Nord-Ouest, 128,7; Colombie-Britannique, 125,4; Terre-Neuve, 122,8; Ontario, 120,8; Québec, 115,3; Alberta, 111,6; Manitoba, 97.7; Nouvelle-Écosse, 97,7; Île-du-Prince-Édouard, 95,6; Nouveau-Brunswick, 92; Saskatchewan, 86,1.

Pas la récession

Le rapport ne fournit aucune explication de cette baisse de consommation, mais selon les chercheurs, elle n'est pas tant imputable à la situation économique actuelle qu'à l'intérêt accru de la population envers une vie plus saine, aux effets des campagnes dirigées contre l'alcool au volant, et au fait que la société considère désormais les personnes abusant de l'alcool comme des indésirables.

Selon le Dr Robin Room, directeur de la recherche et du développement de la *Addiction Research Foundation* de Toronto, ces préoccupations grandissantes à l'endroit de la consommation de l'alcool rappellent les vagues de tempérance du 19e siècle et du début du 20e, où la société réclamait un contrôle plus strict de l'alcool après des périodes où sa consommation abusive avait suscité des problèmes sérieux.



Source: Statistique Canada — Andrée Lachapelle -- (PC)

Momie passée au scanner: une première en archéologie

Agence France-Presse

LONDRES

■ Une équipe de scientifiques britanniques a utilisé pour la première fois un scanner, utilisé normalement en neurologie, pour étudier une momie sans l'extraire de son sarcophage ni de ses bandages, évitant ainsi d'exposer le corps à l'air libre.

Vieille de 3000 ans, la momie de Tjentmutengebtiu, une prêtresse égyptienne entreposée au British Museum de Londres, a été récemment examinée par le «Scanner Informatisé Tomographique».

Ce scanner est utilisé d'habitude en neurologie pour déterminer la taille et la localisation des tumeurs cérébrales, grâce à une image en trois dimensions.

La principale technique employée dans le monde jusqu'à présent obligeait à retirer la momie de son sarcophage, voire à enlever ses bandages, ce qui entrainait une destruction progressive du corps, a expliqué le Pr Stephen Hughes, qui a mené l'expérience à l'hôpital Saint Thomas de Londres.

Dans le cas de Tjentmutengebtiu, le scanner informatisé a donné des images exceptionnelles de la dentition, permettant de déterminer avec précision l'âge (entre 19 et 23 ans), que les scientifiques avaient précédemment estimé entre 25 et 40 ans.

La méthode du scanner tomographique qui constitue, selon les scientifiques, une avancée majeure pour la recherche archéologique, demande en outre peu de ressources et de temps: l'examen complet de Tjentmutengebtiu n'a pris qu'une dizaine d'heures.

RÉSULTATS loto-québec

Banco — Tirage du 92-12-21

4	17	19	22	24
29	30	39	42	43
46	47	51	52	55
60	63	64	65	69

Prochain tirage: 92-12-22

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

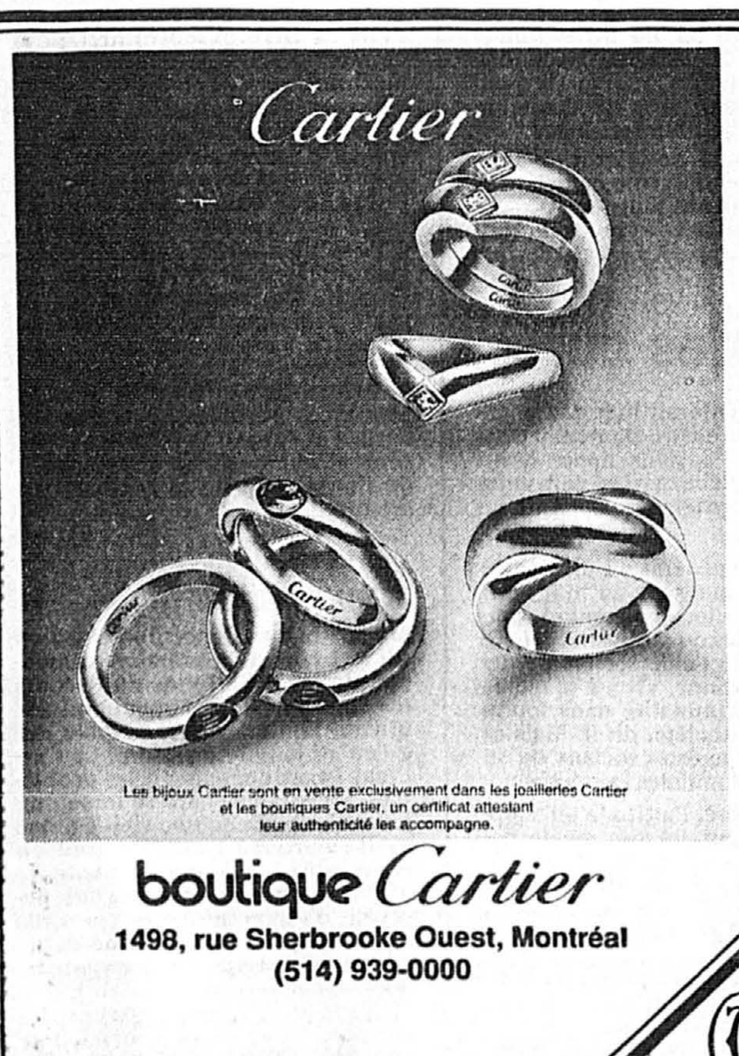


Vison de rêve, Vision de bonheur!

Cet élégant 7/8 en vison femelle est l'oeuvre du designer italien **Angelo Danzi**. Offert cette semaine à **22 500 $**. La collection **Angelo Danzi** est disponible seulement chez McComber à partir de **12 500 $**. Nous absorbons les taxes.

Fourrures McComber depuis 1895
Naturellement

440 DE MAISONNEUVE OUEST, MONTRÉAL 514-845-1167
LUN., MAR., MERC. 10-18h, JEU., VEN. 10-21h, SAM. 9-17h



Les bijoux Cartier sont en vente exclusivement dans les joailleries Cartier et les boutiques Cartier, un certificat attestant leur authenticité les accompagne.

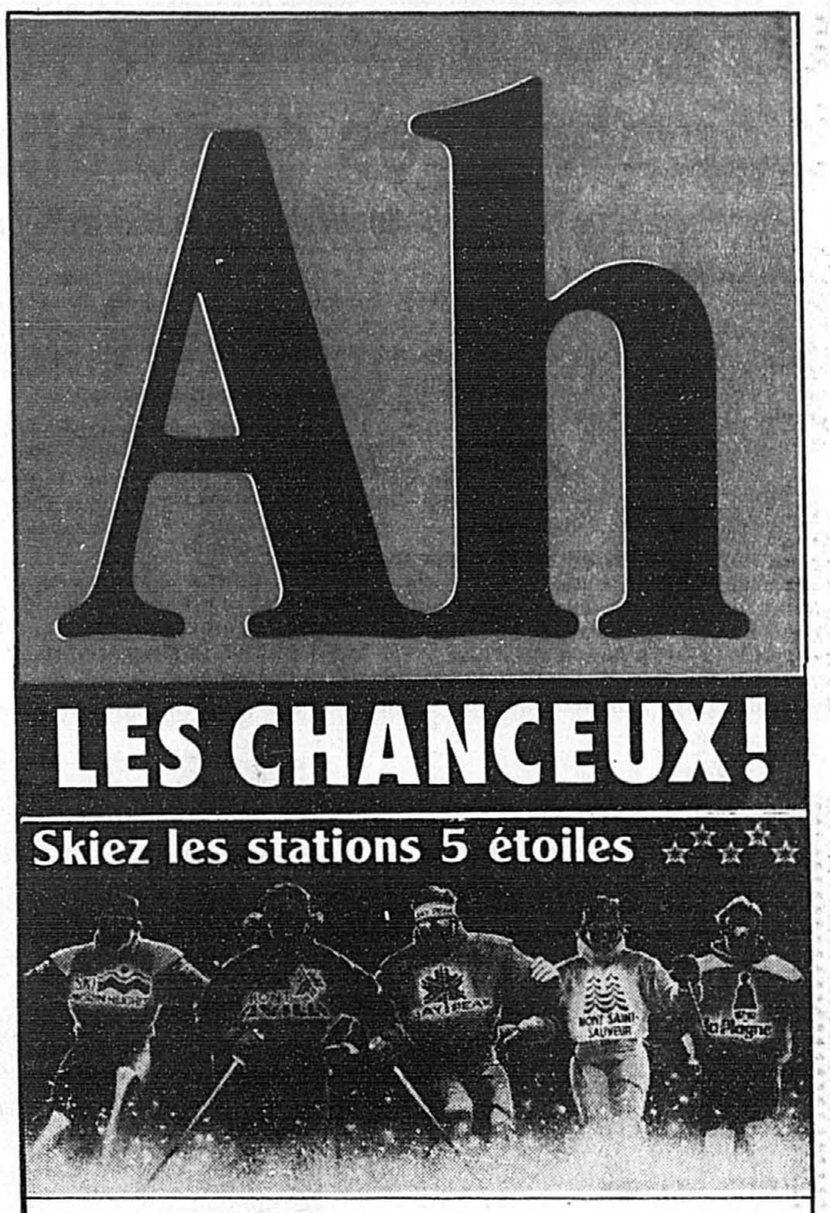
boutique *Cartier*
1498, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
(514) 939-0000

CONCORD C MARINER 500



Un nouveau niveau de perfection pour une montre de qualité suisse.
Des lignes soigneusement étudiées pour s'adapter au poignet.
Or massif 18 carats et acier inoxydable, mouvement au quartz, étanche jusqu'à 300 pieds avec bouton de remontoir à vis.
Finie à la main, cristal saphir arrondi poli au diamant.
Modèle pour hommes, 2595$; pour femmes, 2395$.

Château d'Ivoire
2020, de la Montagne • 845-4651
Centre d'achats Rockland • 738-9375
OUVERT DIMANCHE
Spécialistes de la création de pièces uniques et raffinées



Ça n'arrive pas qu'aux autres ! Tous les abonnés peuvent gagner

Voici les abonnés chanceux qui gagnent 2 billets de ski pour l'une des stations 5 étoiles.

M. Authier de Granby	nº 210135A00
M. Baril de Tracy	nº 210918B06
M. Gagné de Marieville	nº 210923G09
M. Charette de Rock Forest	nº 210928C06
M. Girard de Montréal	nº 218102G00
Mme Marcil de Saint-Léonard	nº 221881M03
Mme Vigeant de Longueuil	nº 222150V00
M. Séguin de Boucherville	nº 222599S00
Mme Harvey de Longueuil	nº 224206H02
M. Vachon de Saint-Lambert	nº 224407V01
Mme David de Montréal	nº 232100D00
Mme Gendron de Montréal	nº 233812G04
M. Vallières de Fabreville	nº 239789V00
Mme Blain de Brossard	nº 264446B01
M. Latreille de Brossard	nº 264590L01
M. Legault de Valleyfield	nº 272240L01
Mme Goyette de Valleyfield	nº 272380G03
M. Dunnigan de Mercier	nº 280251D00
M. Caty de Sainte-Julie	nº 286816C01
M. Jurkovic de Delson	nº 299048V00

Quotidiennement, jusqu'au 2 janvier 1993, nous publierons les noms de 20 chanceux et chanceuses. Ils gagneront automatiquement 2 billets de ski pour l'une des stations 5 étoiles. La valeur totale des prix offerts est de 16 800 $. Vous pouvez obtenir les règlements à La Presse. Un délai de 3 semaines peut s'écouler avant la réception des prix.



Les chanceux ont composé le

285-6911

pour s'abonner.

Faites comme eux!

La Presse

Un nouveau cas de méningite à l'île Bizard

Le DSC ne devancera pas la date de vaccination des enfants de l'école Jonathan-Wilson

BRUNO BISSON

■ Un nouveau cas de méningite, signalé à l'île Bizard, en banlieue nord-ouest de Montréal, jeudi dernier, a mis en émoi de nombreux parents d'enfants qui fréquentent l'école Jonathan-Wilson, où la vaccination préventive des élèves n'est prévue qu'en janvier ou février prochain.

La fillette de cinq ans chez qui a été diagnostiquée la méningite à méningocoques de type C (la plus contagieuse), a été rapidement hospitalisée et son état de santé n'inspire aucune crainte, a dit hier le docteur David Prepas, responsable de la mise en place du programme de vaccination au département de santé communautaire (DSC) du Lakeshore.

Selon le docteur Prepas, les élèves de l'école Jacques-Bizard, que fréquente la fillette d'âge pré-scolaire, sont déjà vaccinés depuis vendredi, ainsi que les membres de la famille de la jeune malade.

Même si des enfants de ces deux écoles partagent certains des circuits d'autobus scolaires et qu'une soirée de théâtre commune aux deux écoles fut organisée vendredi, le DSC n'a toutefois pas cru nécessaire de devancer la date de vaccination des enfants de l'école Jonathan-Wilson, fondant cette décision sur la directive émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

«Médicalement, a affirmé le docteur Prepas, il n'y avait pas de raisons de le faire. Selon la politique du ministère, il est recommandé de vacciner les personnes qui sont en contact direct avec la personne affectée, mais pas les personnes qui n'ont que des contacts indirects, ou qui ont un contact avec une personne qui a eu un contact avec la malade.»

La découverte de ce cas de méningite à l'île Bizard inquiète néanmoins certains parents d'enfants non-vaccinés, qui ont tous été informés dès jeudi de la situation.

La directrice de l'école Jonathan-Wilson, Mme Lorraine Joly, a précisé hier que de nombreux appels lui ont été adressés par des parents inquiets, vendredi, mais qu'après la diffusion d'une note remise aux 479 élèves, le flot des appels a cessé.

La directrice a affirmé que son école n'a reçu aucune plainte dans la journée d'hier.

Par ailleurs, les statistiques présentées hier à *La Presse* par le directeur du bureau régional des maladies infectieuses, M. Robert Rémis, semblent indiquer que le taux de transmission de la maladie est demeuré stable dans la région métropolitaine à un cas par 100 000 personnes-années.

Selon M. Rémis, 18 cas de méningite ont été signalés au bureau entre le 29 décembre 1991 et le 12 décembre dernier (avant que ne soit diagnostiqué le cas de l'Île Bizard). La maladie a entrainé le décès de deux personnes, en novembre.

Ce taux de propagation est deux fois inférieur au taux le plus haut enregistré sur le territoire comprenant l'île de Montréal et celle de Laval, en 1989-90.

La Presse a tenté d'obtenir du Bureau de la Santé publique du Québec des statistiques pour le reste de la province, où les cas de méningite sont, par endroits, plus fréquents qu'à Montréal et dans les environs immédiats de la métropole. Toutefois, la seule personne autorisée à divulguer ces chiffres à Québec n'était pas disponible.



Voyage des petits porteurs de La Presse à Québec

Un véritable bataillon de petits porteurs de La Presse a pris la route de Québec, en fin de semaine, dans le cadre de la promotion d'automne «Les pros... à nous de jouer». Ce voyage était organisé pour couronner l'excellente campagne de recrutement d'abonnés menée par La Presse. Les 91 porteurs ont été photographiés à l'entrée St-Jacques avant leur départ pour Québec, où ils ont assisté à la victoire des Nordiques sur les Islanders, dimanche après-midi. Auparavant, ils avaient visité le Musée de la civilisation.

PHOTO BERNARD BRAULT, *La Presse*

Malgré l'ordonnance des juges, Archambault n'a pas encore subi d'examens psychiatriques à Pinel

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ L'avocat de Serge Archambault, présumé assassin de trois femmes, doit s'adresser à la Cour du Québec, aujourd'hui au palais de justice de Saint-Jérôme, pour déposer une requête visant à faire condamner pour outrage au tribunal trois directeurs de centres de détention et le ministre de la Justice.

Me Michel Dugas s'en prend au directeur du Centre de détention Parthenais, à celui du Centre de détention Saint-Jérôme et à celui de l'Institut Louis-Philippe-Pinel de même qu' au ministre de la Justice (qui est aussi Procureur général) parce que son client, même si deux juges l'ont ordonné, n'est pas encore rendu à l'institut psychiatrique pour y passer des examens. Au début des années 80, Archambault a passé 90 jours à Pinel après avoir assailli une femme.

Le 30 novembre, le juge Roger Lagarde, de la Cour du Québec, ordonnait qu'Archambault subisse à l'Institut Louis-Philippe-Pinel des tests afin de savoir s'il est apte à subir son procès.

Le 11 décembre, un psychiatre qui a examiné l'accusé à la prison commune de Saint-Jérôme est venu déclarer devant le juge Jean Sirois, de la Cour du Québec, qu'Archambault était apte à subir son procès. En aucun temps, il a été gardé à Pinel.

Lors de cette audience, Me Dugas s'en est pris au système et a réclamé que son client se rende comme l'avait ordonné un premier magistrat à Pinel pour subir des tests qui ont pour but de déterminer si au moment de la commission des crimes reprochés, il savait ce qu'il faisait au sens du code criminel.

Le juge Sirois a accédé à la requête de la défense et il a ordonné que l'accusé aille pour une période de 60 jours à Pinel. Il n'y est pas encore allé.

Il appert qu''il a été vu par un psychiatre vendredi dernier à Parthenais et qu'il doit être envoyé à Saint-Jérôme au cours des prochains jours.

Me Dugas demandera au magistrat d'ordonner aux directeurs de venir expliquer devant le tribunal pourquoi Archambault n'a pas été envoyé à Pinel. À défaut, il réclamera qu'ils soient condamnés pour outrage au tribunal.

Le prévenu est accusé des meurtres sadiques de Chantal Brière, de Deux-Montagnes, de Rollande Asselin, de Saint-Calixte, et de Anna-Maria Cordia, de Verdun.

Quand il a été arrêté, les membres de l'unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec ont trouvé à son domicile de Saint-Eustache une liste comprenant les adresses de trois maisons à vendre. La maison de la dernière victime était à vendre à Deux-Montagnes.

PIAGET

JOAILLIER EN HORLOGERIE DEPUIS 1874
GENÈVE



LA MONTRE PIAGET TANAGRA
Pour lui, le mariage de l'élégance et de l'intemporalité, en or 18 carats. Pour elle, cadran onyx et pavé diamant, biseau diamant. Confection suisse. Mouvement au quartz. Étanche.

Château d'Ivoire
2020, de la Montagne ● 845-4651
Centre d'achats Rockland ● 738-9375
Ouvert dimanche de 13 h à 17 h.
Spécialistes de la création de pièces uniques et raffinées.

Des salons de coiffure libérés de 4012 chefs d'accusations

LAURIER CLOUTIER

■ Une dizaine de salons de coiffure ont été «acquittés», hier, de 4012 chefs d'accusations, portés par le Comité paritaire de la coiffure en Montérégie, qui les rendaient passibles d'amendes maximales de près d'un million de dollars.

Me Eric Downs, du cabinet Hébert & Bourque, n'écarte pas maintenant d'entamer des poursuites en dommages contre le comité paritaire, pour abus de procédures, sans motifs valables. «C'est à l'étude».

Cela tourne au vinaigre pour le comité paritaire et son directeur général, Jean-Guy Deschamps, depuis quelques mois. La grogne des salons de coiffure s'intensifie contre cet organisme, né en vertu de la vieille loi des décrets de 1934. Jacques Leblanc, président de la Corporation des coiffeurs du Québec, qui a mis dehors le comité paritaire de Montréal en 85, est parti en guerre contre celui de la Montérégie.

De son côté, le ministre du Travail, Normand Cherry, commandait en juillet dernier une enquête administrative et on lui remettait un rapport accablant au début du mois. Le ministre Cherry déclarait à Jean-Guy Deschamps, la semaine dernière, qu'il envisageait l'abrogation du comité paritaire.

Dans les heures qui ont suivi, sentant la soupe chaude, Me Claude Lapointe a proposé à Eric Downs de retirer toutes les accusations contre les petits salons, à certaines conditions. Cette entente hors-cour s'est finalisée hier matin, juste avant l'audition des poursuites, au palais de justice de Longueuil. Devant le tribunal, Me Lapointe a avoué, non seulement qu'il retirait ses poursuites mais aussi, en réponse au juge, qu'il n'avait pas de preuves à offrir. Le juge a alors «acquitté» les salons.

«C'est une véritable capitulation» du comité paritaire, commente Me Eric Downs.

Le comité paritaire avait porté 2362 aaccusations contre huit salons, les rendant passibles d'amendes de 118 100 à 472 400 dollars.

S'ajoute le salon Giguère de Granby, qui profite aussi du même abandon, avec 1650 accusations, pour des amendes de 82 500 à 330 000 dollars. Au total, 4012 chefs d'accusations, pour des amendes de 802 400 dollars. Ginette Raymond et son salon de Laprairie avaient aussi gain de cause récemment contre le comité paritaire, avec le retrait de 1089 accusations impliquant des amendes de 250 000 dollars.

Selon ses deux derniers rapports annuels, le comité paritaire consacre des sommes importantes aux frais juridiques. Si le ministre Cherry donne suite à ses intentions de l'abroger, le comité paritaire pourra défendre sa peau lors d'auditions publiques au printemps, avant de disparaitre au début de l'été prochain.



Nathalie Petrowski

Noël en mai

Arrêtez vos préparatifs immédiatement, congédiez la dinde, faites-vous rembourser vos cadeaux, débarrassez-vous du déchet nucléaire dans votre salon et détendez-vous, Noël n'est plus dans quatre jours. Noël, cette année, a été reporté au printemps.

C'est pas moi qui le dis; c'était écrit noir sur blanc dans le journal, hier. Et comme tout ce qui est écrit dans le journal est plus vrai que la parole de l'Évangile, tirez vous-mêmes vos conclusions.

C'est personnellement ce que j'ai fait en apprenant qu'après plus de dix ans de recherche, deux spécialistes qui ne se connaissaient pas des lèvres ni des dents, mais qui se sont rencontrés récemment dans un congrès sur la Nativité à San Fransisco, en sont venus sinon à la même date, au moins à la même conclusion...

Jésus selon eux n'est pas du tout né un 25 décembre, et si nous fêtons sa naissance à cette date-là c'est tout simplement parce qu'avant d'être de bons chrétiens nous étions de joyeux païens, plus souvent qu'autrement partis sur la go.

Nous ressemblions de fait à nos amis les Romains qui avaient la réputation le 24 au soir de prendre un coup, de manger gras, de faire rôtir quelques chrétiens et puis de s'endormir sous la table, évitant par le fait même de déranger les bénévoles de l'Opération Nez, réunis sous le balcon de leur reine Cléopâtre. Bref deux mille ans plus tard, leurs traditions sont devenues nos habitudes....

* * *

Mais revenons à nos chercheurs et à leurs plus récentes découvertes. L'année dernière, ils nous apprenaient que Jésus n'était pas né un 25 décembre sans offrir aucun autre détail. Cette année, non seulement maintiennent-ils leur thèse mais ils l'agrémentent de nouvelles révélations.

Selon le premier chercheur, Jésus serait né un 25 octobre et présenté 40 jours plus tard au temple de Jérusalem.

Selon le deuxième qui se base cette fois sur les écrits de l'historien Clément d Alexandrie, Jésus aurait pris son temps et ne serait arrivé sur terre qu'un 14 mai, juste à temps pour le ski de printemps.

D'un côté nous fêtons donc la naissance d'un bébé de 2 mois, 12 livres qui a déjà commencé à faire ses nuits et à laisser respirer ses parents. De l'autre, la naissance anticipée d'un embryon encore au chaud dans le ventre de sa mère et pas vraiment pressé d'en sortir.

Je ne sais pas ce que vous en pensez mais moi personnellement, ça fait plutôt mon affaire. Évidemment j'ai quand même eu un petit choc en lisant la nouvelle.

Ce n'est jamais plaisant de perdre ses certitudes, de voir ses convictions intimes se dérober, de comprendre qu'on se fait passer un sapin depuis deux mille ans.

En même temps, la fausse date de naissance de Jésus n'est finalement pas plus étonnante que le fait que Michel Simon ait été un espion du KGB ou Claude Morin un honnête travailleur de la GRC.

La nouvelle étant ce qu'elle est, inespérée et inattendue, on ne peut que l'accepter surtout si le principal intéressé n'est plus là pour apporter sa version des faits. Et puis quelle importance que Jésus soit né un 25 décembre ou un 4 juillet, l'important c'est qu'il soit né. Et de cela, nous sommes tous certains, enfin presque...

Personnellement je suis prête à accepter tout ce qu'on me dit ne serait-ce que parce que si Noël était par exemple un 14 mai, je pourrais souffler et cesser immédiatement de capoter sur les cadeaux que je n'ai pas encore achetés.

Je ne serais pas obligée de courir comme une queue de veau dans les magasins, en m'arrachant les cheveux pour essayer de deviner les désirs de chacun, en doutant de tout y compris de mes capacités de devin.

Je ne serais pas obligée non plus le 26 au matin de me reprécipiter dans les magasins me battre avec mes frères, de me cacher derrière une colonne dès que se profile à l'horizon la matante qui m'offre toujours des pantoufles en phentex et le mononcle, l'écharpe qui va avec...

Il y a de nombreux avantages à célébrer Noël en mai. Nous pourrions d'abord fêter sous la tente ou sous l'abri Tempo. Nous pourrions aussi nous pousser au soleil sans nous sentir coupables de fuir nos obligations familiales ni nous ennuyer de la neige qui, dans les chansons de Bing Crosby, lave toujours plus blanc le soir de Noël...

Si Noël était en mai, le menu du réveillon ne serait plus un remake de la *Grande bouffe*. Bye bye l'overdose de dinde et l'indigestion aux pattes de cochon. Bonjour le coulis de kiwis sur la pointe de tarte au poisson.

Arrivés au Jour de l'An, nous serions plus minces, moins verts et moins cernés. Nous commencerions l'année sur un bon pied plutôt qu'avec une gueule de bois. Bref, la vie serait plus simple si Noël était en mai, Pâques à la Trinité et l'été, 365 jours par année....

* * *

À ce propos, Noël ne peut pas cette année être un 25 décembre puisque je n'ai pas encore reçu la moindre carte de souhaits d'Ottawa. Non pas que j'en aie reçu les années passées mais les circonstances n'étant plus les mêmes, je me disais que le premier ministre ou le chef de l'opposition allaient peut-être me faire l'honneur de leurs meilleurs voeux.

Il parait que les cartes de Noël venant d'Ottawa pleuvent sur le pays. Brian et Mila en ont envoyé 50 000, les campant avec leurs quatre rejetons sur le divan du salon devant un cadre de porte. Il va sans dire qu'ils auraient pu choisir un décor un peu plus folichon mais les temps sont durs et les portes de plus en plus invitantes.

La carte de souhaits de Joe Clark n'est guère plus joyeuse. On y apperçoit Joe, Maureen, leur chien (Mercredi?) et leur fille Catherine se les geler sur les bords de la rivière Ottawa comme une famille de sans-abri.

Jean Chrétien, lui, a préféré ne pas prendre de risques avec la température. Il s'est fait poser avec sa douce moitié au printemps dernier devant un arbre qui ressemble à un cerisier, dans un Shawinigan qui ressemble au Japon. Avec lui c'est toujours la même chose. What you buy is not what you get!

Mais la palme revient à John Crosbie, ministre des Pêches et des Océans qui a expédié une carte parfaitement printanière le réunissant avec sa femme Jane et leur huit petites-filles posant comme de jeunes bourgeons échappées de la biosphère.

J'avais raison. Noël cette année tombe un 14 mai, juste à temps pour la fin de l'hiver et le début des élections...

* * *

Sur ce, il ne me reste plus qu'à redescendre sur terre et à vous souhaiter de joyeuses Fêtes et un Noel aussi blanc qu'un lavabo ou qu'un frigidaire.

La Nativité a beau être reportée au printemps, je ne peux malheureusement pas attendre une semaine de plus avant de prendre congé...

À la semaine prochaine donc et n'oubliez pas que dans cinq mois quand le petit Jésus sortira enfin du ventre de la mer, tout sera à recommencer...

La Fédération des cégeps réclame une réforme du secteur collégial sans tarder

JEAN-PAUL SOULIE

■ La commission parlementaire sur l'enseignement collégial vient à peine de terminer ses travaux que déjà la Fédération des cégeps, soucieuse de battre le fer pendant qu'il est chaud, demande au ministre qui cumule les portefeuilles de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, de procéder rapidement à une réforme du secteur collégial.

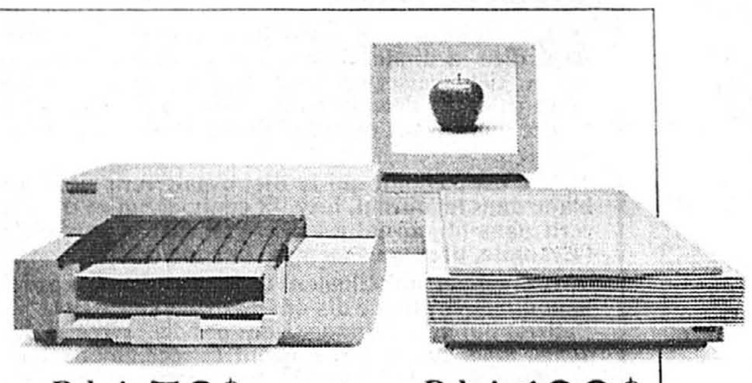
Hier, en conférence de presse, le président de la Fédération des Cégeps, Pierre Leduc, réclamait une action immédiate pour que « la performance des gens qui s'inscrivent au collégial soit nettement meilleure ». Le président de la Fédération des cégeps a prôné un renforcement des ressources requises pour multiplier les mesures d'encadrement et de soutien. Mais il s'est demandé « si le gouvernement est prêt à investir dans la formation pour que le taux d'accès au diplôme d'études collégiales pour les 25 ans et moins passe de 36 p. cent à au moins 60 p. cent d'ici l'an 2000? »

Lors de la commission parlementaire, la Fédération des Travailleurs du Québec a rassemblé un large consensus en réclamant une amélioration du diplôme d'études secondaires. « Le régime pédagogique secondaire est actuellement un des plus grands freins à la poursuite de la démocratisation scolaire. Il faut relever et uniformiser les normes au secondaire », a réclamé la FTQ. Tout le monde s'entend aussi pour « accentuer les objectifs de maîtrise de la langue maternelle... une urgence pas seulement au collégial, mais dans le tout le système d'éducation ». En matière d'éducation physique, les objectifs devraient être clairement orientés vers la santé et l'hygiène de vie.

La Fédération des cégeps est d'accord avec l'imposition d'efforts en amont, et la création de moyens pour en vérifier les résultats, et s'empresse de demander pour son niveau plus de responsabilités académiques, sur le contenu des programmes et sur la sanction finale. Le tout dans le cadre d'objectifs définis au plan national.

La Fédération des cégeps se dit d'avis qu'à l'heure actuelle il y a trop de centralisation, ce qui nuit à toute tentative d'adaptation. Des cégeps plus autonomes, comme le sont les universités, pourraient se réorienter plus rapidement, s'adapter plus vite aux changements requis.

Une plus grande perméabilité entre les entreprises et les cégeps est souhaitée, et un effort demandé dans la valorisation du secteur technique, qu'il convient de valoriser. Mais rien n'a été avancé au sujet de la gratuité scolaire, si ce n'est dans le cadre de mesures incitatives, comme des crédits de bourses et des bonis de « diplomation » favorisant la réussite scolaire dans les délais appropriés.



Rabais de 50$ Rabais de 100$

On est compatible de plus d'une façon !

Profitez de rabais exceptionnels sur les imprimantes et les analyseurs HP pour votre Mac, jusqu'au 31 janvier 1993. Passez dès maintenant chez un concessionnaire HP autorisé.

HEWLETT PACKARD

Les coûts de l'aide juridique grimpent en flèche depuis quatre ans

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Le coût des programmes d'aide juridique a augmenté en flèche l'an dernier, de même que la demande de services juridiques gratuits.

Statistique Canada signalait lundi que les programmes d'aide juridique du pays ont vu leurs coûts passer à 412 millions$, une hausse de 15 pour cent en dollars constants.

Et les programmes ont reçu près d'un million de demandes de services pendant la durée de l'exercice fiscal qui s'est terminé le 31 mars 1991 — une augmentation de 13 pour cent.

Pendant les cinq années précédentes, la hausse annuelle moyenne de la demande de services se situait à 4 pour cent.

Ces dernières années, les coûts et les demandes de services d'aide juridique ont grimpé constamment, à mesure que le taux de criminalité augmentait.

Les dépenses ont augmenté de 12 pour cent par an en moyenne en dollars constants au cours des quatre dernières années.

Pour être admissible à l'aide juridique, les gens doivent être bénéficiaires de l'assistance sociale ou avoir un revenu inférieur aux taux du bien-être social. Ceux qui ont des revenus légèrement plus élevés peuvent quand même obtenir un financement partiel des services fournis par des avocats de l'aide juridique.

De tels programmes, financés par les gouvernements fédéral et provinciaux et des contributions privées, ont coûté en moyenne 15,10$ par Canadien en 1990-91.

25 à 50% de rabais sur BIJOUX À DIAMANTS



TRÈS GRAND CHOIX DE BIJOUX À DIAMANTS

BIJOUTERIE le roy

7139, rue ST-HUBERT (coin Jean-Talon) MONTRÉAL

OUVERT: 277-3127

LUN. AU VEN. 9h30 à 21 h SAM 9h30 à 17 h DIM 10 h à 17 h

Les motoneigistes défrayeront le coût d'entretien des sentiers

■ Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Gaston Blackburn, fait savoir que, pour trouver une solution au financement de l'entretien des sentiers de motoneige, ce sont les motoneigistes qui, grâce à leurs clubs, contribueront directement à l'entretien du réseau de sentiers Trans-Québec de 27000 km. Les clubs défrayaient déjà environ 90 p. cent du coût d'entretien des sentiers, ce qui représente 5,8 millions.

Pour financer le coût de l'autre partie des opérations, le principe de l'utilisateur-payeur est donc mis de l'avant par une augmentation du coût de l'immatriculation de 10$. Les montants ainsi amassés, soit environ un million de dollars, seront directement remis aux clubs de motoneigistes afin d'assurer l'entretien et la signalisation des sentiers, en plus de permettre l'achat de surfaceuses.

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux offre maintenant aux consommateurs et aux consommatrices un plus grand nombre d'heures pour magasiner. Ainsi, tous les établissements commerciaux pourront ouvrir leurs portes le **dimanche, de 8 heures à 17 heures,** à compter du **27 décembre.** De plus, l'accès est prolongé jusqu'à **21 heures les lundi et mardi**.

GRILLE DES HEURES D'OUVERTURE DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

Lundi	8 h à 21 h
Mardi	8 h à 21 h
Mercredi	8 h à 21 h
Jeudi	8 h à 21 h
Vendredi	8 h à 21 h
Samedi	8 h à 17 h
Dimanche	8 h à 17 h

Les établissements du secteur de l'alimentation peuvent ouvrir en tout temps, à la condition que leur fonctionnement soit assuré, en dehors des heures indiquées ci-dessus et durant les jours fériés*, par un **maximum de 4 personnes.** Cela s'applique également aux pharmacies, mais la « règle des quatre personnes » exclut, dans ce cas, le pharmacien ou la pharmacienne et les personnes affectées exclusivement à la préparation des médicaments.

**Ces jours fériés sont: • les 1er et 2 janvier • le dimanche de Pâques • le 24 juin, ou le 25 juin si le 24 tombe un dimanche • le 1er juillet, ou le 2 juillet si le 1er tombe un dimanche • le 1er lundi de septembre • le 25 décembre.*

LIBERTÉ DES TRAVAILLEURS...

Selon la nouvelle loi, la majorité des travailleuses et travailleurs visés par les **nouvelles heures** d'ouverture ne travailleront pendant ces heures que s'ils le désirent.

Une disposition favorisant **le volontariat** est valable pour une durée de trois ans à compter du 18 décembre 1992.

...ET DES COMMERÇANTS

L'exploitant ou l'exploitante sera libre de ne pas admettre le public dans son établissement pendant les nouvelles heures, même si une clause de son bail ou d'une convention l'oblige à le faire. Une disposition rend inopérante toute clause de ce genre jusqu'au 18 décembre 1997 ou à la fin des baux existants si ceux-ci expirent après cette date.

POUR PLUS D'INFORMATION

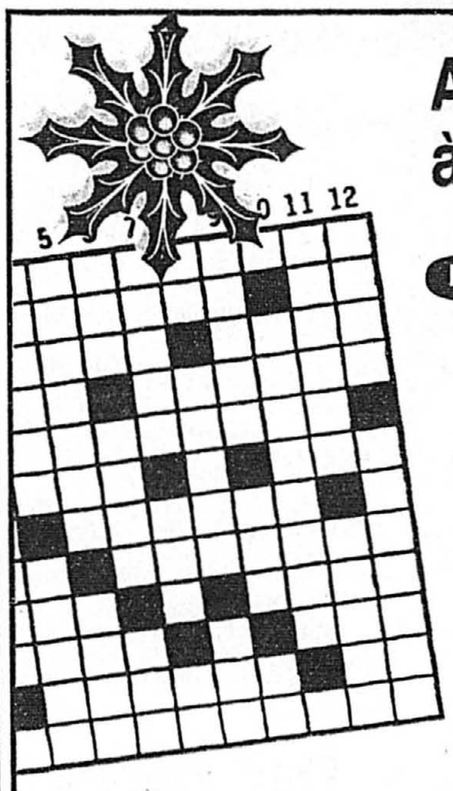
Si vous avez des questions concernant la nouvelle Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, adressez-vous au:

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec (MICT)

à Montréal: (514) 982-3006
à Québec: (418) 691-5984

ou encore à la direction régionale du MICT la plus près.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie



Amateurs de mots croisés à l'occasion des fêtes,

La Presse et RJDICOROBERT

vous offrent du 10 au 31 JANVIER

le dimanche 27 décembre 1992

LA SUPERGRILLE

À GAGNER:

1er PRIX:

«le dictionnaire historique de la langue française»

en deux volumes.





De plus nous offrirons à 99 autres cruciverbistes un *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui.*

De plus nos 100 chanceux mériteront un t-shirt J'AI RÉUSSI!

St-Jérôme baisse les taxes foncières de la majorité des contribuables

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ À Saint-Jérôme, 5151 contribuables, sur un total de 6895, paieront moins en 1993 qu'en 1992 pour acquitter leurs impôts fonciers.

Même si cette baisse est minime pour plusieurs, elle atteindra 13 p. cent et même plus dans certains cas.

À l'inverse, 1744 propriétaires verront en 1993 leur facture majorée en raison de l'augmentation de leur évaluation foncière due à des rénovations effectuées à leur maison ou à l'augmentation de la valeur, sur le marché, de leur immeuble. Les hausses sont variables, elles atteindront parfois 13 p. cent.

C'est ce qui ressort du discours de maire Maurice Prud'homme, hier soir, lors d'une assemblée du conseil municipal sur les prévisions budgétaires pour l'année qui commencera dans quelques jours.

Le budget 1993 de la capitale régionale des Laurentides s'élèvre à à 26 086 326 $, ce qui représente une augmentation de 1,2 p. cent sur celui qui se termine. Au cours des deux dernières années, la très grande majorité des contribuables de cette municipalité de 24 000 habitants n'avaient subi aucune hausses de taxes foncières.

Le taux de la taxe foncière générale a été abaissée de 1,64 $ à 1,45 $ par 100 $ d'évaluation. «Bien que le nouveau rôle d'évaluation ait augmenté, mentionne le maire Prud'homme, le conseil municipal a consenti une réduction supplémentaire du taux de taxe qui fait en sorte que tous les contribuables dont l'augmentation de l'évaluation est de 13 p. cent ou moins connaitront une diminution de leur compte de taxes.»

La taxe d'eau et celle des ordures ménagères demeurent inchangées: 126 $ et 60 $ pour le secteur résidentiel, et 288 $ et 120 $ pour le secteur commercial.

Dans son discours, le maire Prud'homme a souligné que c'est grâce à une gestion serrée des finances municipales que les administrateurs avaient réussi à présenter un tel budget, même si d'intéressants projets qui améliorent Saint-Jérôme ont été réalisés sur plusieurs plans en 1992.

Il a aussi souligné que lors des 12 derniers mois, Saint-Jérôme avait réussi à mettre sur pied une régie de police en se regroupant avec Bellefeuille, Lafontaine et Saint-Antoine.

Même si le budget 1993 semble être fort intéressant pour la grande majorité de contribuables, le maire Prud'homme traverse une période difficile. Il est beaucoup contesté à l'hôtel de ville et même des experts de l'unité des crimes économiques de la Sûreté du Québec s'y sont pointé le nez.

Maurice Prud'homme aura comme adversaire aux élections de novembre prochain le notaire Daniel Désilets, figure jérômienne bien connue. À l'hiver 1987, il était président du comité organisateur de la finale provinciale des Jeux du Québec qui ont eu lieu à Saint-Jérôme.

Deux membres du parti du maire, l'Action positive, songeraient à se porter candidats à la mairie. L'un est une femme, Huguette Bourdeau, qui siège maintenant comme conseiller indépendant, et l'autre est le vice-président démissionnaire de la formation au pouvoir, Rodrigue Dionne.

Québec achètera-t-il enfin les trains du GO Transit?

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le ministère des Transports du Québec déboursera une somme additionnelle de 300 000 $ — il a déjà versé un demi-million de dollars à GO Transit, de Toronto — pour ne pas perdre les 80 wagons et locomotives qu'il veut acheter pour faire revivre le train de banlieue avec le Canadien Pacifique.

À la suite d'une entente intervenue avec le gouvernement ontarien, à qui appartient GO Transit, Québec avait jusqu'au 21 décembre pour verser le paiement final de 4,9 millions pour cet achat.

Hier, le ministre Sam Elkas a annoncé la prolongation du contrat d'option pour l'acquisition de ce matériel roulant.

Dans un communiqué, le ministre des Transports soulignant l'appui de tous les intervenants dans ce dossier, dit qu'il veut terminer les négociations avant de conclure l'achat officiel. «Le dossier se poursuit de façon très positive. Notre objectif, précise le ministre, est de conclure la transaction pour le 21 mars 1993.»

Pour prolonger son option de 90 jours le ministère va payer 100 000 $ par mois, montant qui sera cependant déductible du prix d'achat des wagons, si naturellement il y a entente finale entre les deux gouvernements.

Le ministre a rappelé la volonté du gouvernement de soutenir et promovoir le transport en commun et d'améliorer l'accès au centre-ville de Montréal, tout en respectant la capacité de payer de l'État.

Pour le président de Transport 2000, Guy Chartrand, cette partie du dossier du train de banlieue, qui a connu un très bon accueil quand il a été lancé par le CP, prend un peu trop de temps à se mettre en marche.

Rappelons que dernièrement le Canadien national a lui aussi lancé son projet de train de banlieue. Certains intervenants se demandent si le public ne sera pas encore une autre fois victime d'une lutte que se livrent deux organismes qui visent la même clientèle.

Boutique Sélection
DAME MONSIEUR
60% À 90% SUR TOUT
Pour hommes et femmes
GALERIES D'ANJOU, CARREFOUR LAVAL
PL. VERSAILLES, CENTRE LAVAL
GALERIES TERREBONNE
Y COMPRIS CUIRS FOURRURES
M1878539
FERMETURE: CARREFOUR ANGRIGNON

ENTREPÔT DE Sélection
POUR HOMME FEMME et ENFANT
60% À 90% SUR TOUT
Pour hommes, femmes et enfants
1043, AUTOROUTE «13» LAVAL
entre boul. Samson et St-Martin
Y COMPRIS CUIRS ET FOURRURES
FAILLITE
AUSSI: équipement de 50 magasins à vendre
Lun., mar., mer.: 12 h à 21 h. Jeu.: 12 h à 17 h. Sam. 10 h à 17 h.
OUVERT DIMANCHE 11 H À 17 H
M1878555

AGENT OFFICIEL DISTRIBUTEUR DES MONTRES
ROLEX, CARTIER, PIAGET, CORUM, CONCORD, MOVADO, GUCCI, BAUME & MERCIER
RAYMOND WEIL, TAG HEUER, BREITLING, LONGINES, ZODIAC, SEIKO, CITIZEN
Collection complète de précieux bijoux Diamantaire.
Fabrication de bagues exclusives en or 18, 21 et 22 carats, et en platine.
BIJOUTERIE Everest INC.
VENTE ET SERVICE CHERBAKA
8910, boul. Lajeunesse 388-5358
M1879014

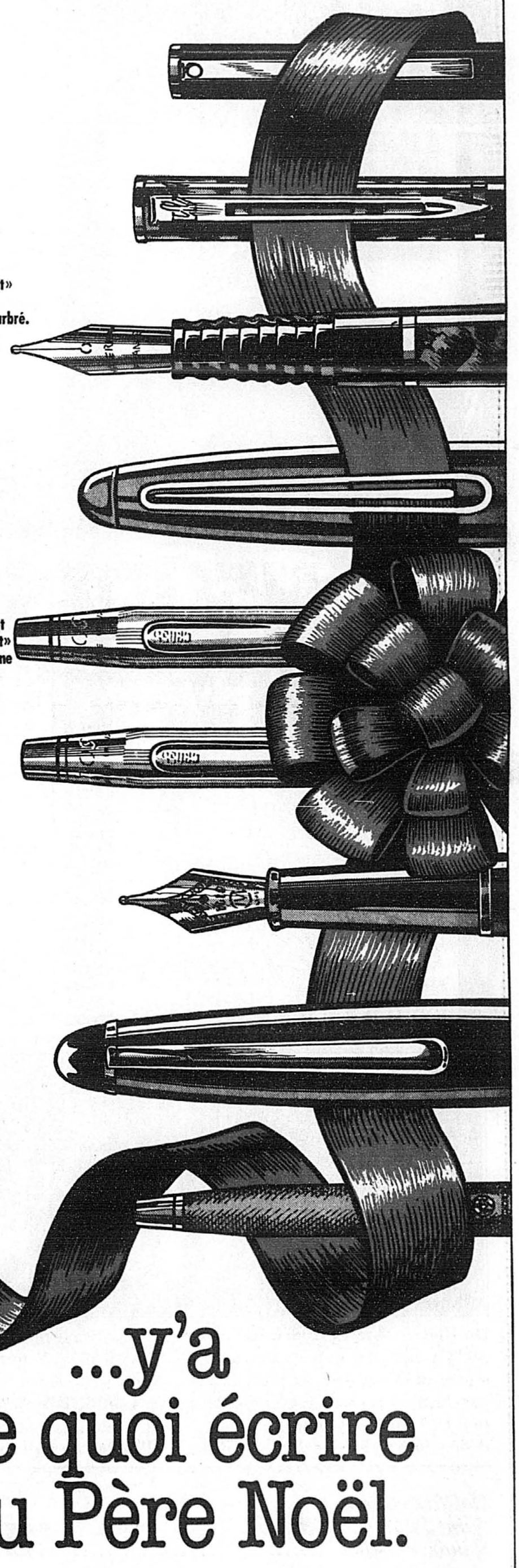


MONT BLANC
Collection complète de précieux bijoux.
BIJOUTERIE Everest INC.
Cherbaka
Maison établie depuis 1950
8910, boul. Lajeunesse Tél.: 388-5358

Distributeur des montres ROLEX, CARTIER, GUCCI, BRIETLING, etc.
BIJOUTERIE Everest INC. Cherbaka

L'AMBIANCE Joyeuse DES FÊTES
CHEZ HOLT RENFREW

Nos chemises en coton 100 fils double épaisseur, pour lui et pour elle, sont confectionnées en superbe coton à longues fibres d'un soyeux et d'un lustre exceptionnels, et la finition de qualité garantit solidité, durabilité et valeur pour 85 $ seulement. Vous avez le choix entre blanc uni ou blanc à rayures bleues pour elle et, pour lui, une grande sélection de motifs, couleurs, styles de poignet et de col. Vous les trouverez toutes exclusivement chez Holt.
HOLT RENFREW
Sherbrooke et de la Montagne, 842-5111 • Rockland, 738-3500
Fairview, Pointe-Claire, 694-6310 • Tous les magasins sont ouverts aujourd'hui et mercredi de 10 h à 21 h et la veille de Noël de 10 h à 17 h

Avec plus de 100 stylos de luxe...

Stylo plume «Lauréat» de «Waterman», fini laqué à motif marbré.
Disponible en bourgogne, bleu ou vert.
PRIX SUGG. : 80,00 $
PRIX DÉFI 59,95 $
Ensemble stylo bille et porte-mines «Medalist» de «Cross», fini chrome et or 22 ct.
PRIX SUGG. : 77,00 $
PRIX DÉFI 52,95 $
...y'a de quoi écrire au Père Noël.
Pilon
ÎLE DE MONTRÉAL
765, rue Beaubien Est, Montréal, Qc
800, rue Mont-Royal Est, Montréal, Qc
8559, boul. St-Laurent, Montréal, Qc
784, boul. Décarie, Montréal, Qc
280, rue St-Jacques Ouest, Montréal, Qc
1, Complexe Desjardins, Montréal, Qc
1, Place Ville-Marie, Boutique 11061, Montréal, Qc
1411, rue Dollard, LaSalle, Qc
6476, rue Jean-Talon Est, St-Léonard, Qc
635, av. du Président-Kennedy, Montréal, Qc
3343-K, boul. des Sources, Dollard-des-Ormeaux, Qc
1340, rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, Qc
5200, chemin Côte-des-Neiges, Montréal, Qc
580, rue Ste-Catherine Est, Montréal, Qc
5845, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal-Nord, Qc
6770, rue Sherbrooke Est, Montréal, Qc
950, boul. St-Jean, Pointe-Claire, Qc
BANLIEUE DE MONTRÉAL
316-A, St-Georges, St-Jérôme, Qc
1682, boul St-Martin Ouest, Laval, Qc
1220, boul. Curé-Labelle, Chomedey, Qc
895, boul. Taschereau, Greenfield Park, Qc
1640, Chemin Chambly, Longueuil, Qc
355, boul. du Séminaire Nord, St-Jean-sur-Richelieu, Qc
1348, boul. Moody, Terrebonne, Qc
Disponibles dans les magasins Pilon jusqu'au 31 décembre 1992 ou jusqu'à épuisement des stocks.

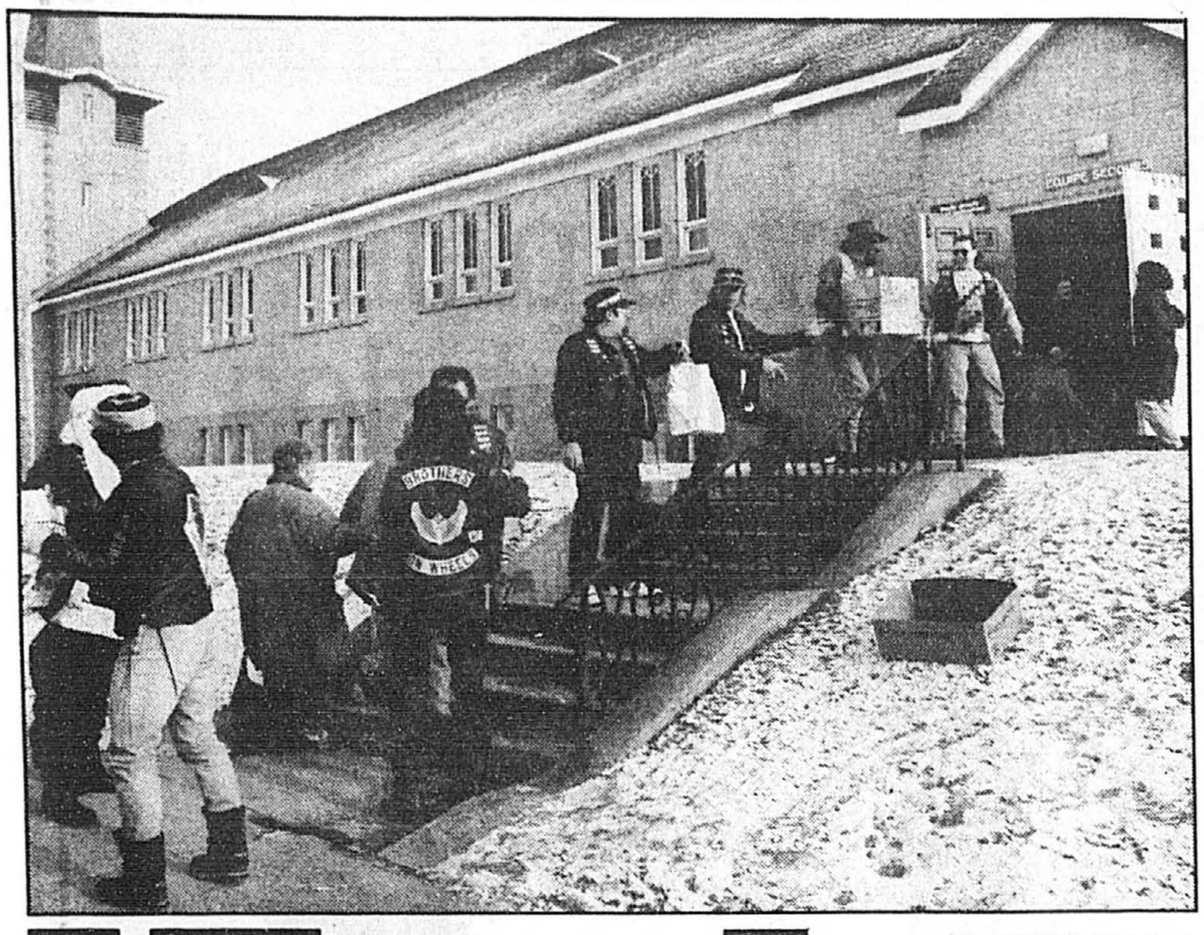


PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, *La Presse*

Les membres du groupe de motards *Brothers MC on Wheels* ont causé une agréable surprise, hier à Longueuil, en se présentant au local d'un organisme de charité les bras chargés de cadeaux.

Des motards charitables font leur raid de Noël

■ Daniel Lamoureux, alias «Le Juste», Linda Denis, alias «Boucane» et toute la bande des motards *Brothers MC on Wheels* ont effectué leur raid de Noël hier au siège d'Équipe-Secours, un organisme de charité de la Rive-Sud.

Ils sont arrivés à l'église Notre-Dame-de-la-Garde de Longueuil avec un Père Noël en grosse moto, un *bike* comme n'en avait encore jamais vu Micheline Garneau, la coordonatrice d'Équipe-Secours, qui n'est pas une vraie mordue de Harley-Davidson ou de Honda.

«En octobre, ils étaient venu nous voir pour nous proposer leur aide, surtout pour offrir des jouets aux enfants... Ils sont arrivés hier avec 2000 jouets usagés mais encore tout bons, 40 sacs de linge et des denrées alimentaires...»

Une fois leur coup terminé, la vingtaine de motards présents sont repartis vers leur local (*La Presse* a appris qu'il est situé à Duvernay).

C'est en fait «Le Juste» qui se cachait sous la barbe du Père Noël.

«C'était pas chaud pour faire de la moto, a-t-il dit, mais c'est bien agréable quand même de porter des cadeaux aux enfants qui n'en ont pas!»

Le groupe *Brothers MC on Wheels* compte 25 membres, et depuis cinq ans, il ramasse des fonds destinés à la recherche scientifique sur le traitement de la rétinite pigmentaire.

Pluies acides: il faut faire davantage, selon un comité des Communes

Presse Canadienne

OTTAWA

■ De nouvelles réductions des émissions d'anhydride sulfureux sont nécessaires pour éliminer tout dommage à l'environnement. Les mesures actuelles sont insuffisantes, affirme le comité des Communes sur l'environnement.

Certaines régions du Canada, comme le Nouveau-Brunswick, reçoivent presque quatre fois plus de précipitations acides que leur écosystème marin ne peut en absorber sans dommage, soutient le comité, dans un rapport dont le ton diffère de façon marquée de celui du Plan vert de 1990.

Selon l'évaluation du Plan vert fédéral, les programmes existants au Canada et aux États-Unis suffiraient à résoudre le problème des pluies acides au pays.

«Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité», de l'avis de M. David MacDonald, président du comité sur l'environnement.

La pollution de l'air, principalement par l'anhydride sulfureux, est à l'origine des pluies acides qui ont stérilisé des milliers de lacs et tué les poissons. Des chercheurs soupçonnent aussi les pluies acides de ralentir la croissance des forêts et de nuire à la santé humaine.

Toujours selon le rapport, le Nouveau-Brunswick rapporte des dépôts acides avoisinant les 30 kilogrammes par hectare par année, alors que l'environnement ne peut en absorber, sans dommage, plus de huit kilos.

Le programme actuel de contrôle des pluies acides annoncé en 1985 a coûté au gouvernement et à l'industrie environ 4,2 milliards, estime le comité.

Des représentants du gouvernement ont fait savoir que des négociations sont en cours en prévision d'une deuxième série de réductions des émissions polluantes, mais n'ont pas fourni d'estimation des coûts.

Le programme existant de lutte contre les pluies acides a été conçu au début des années 80, alors qu'on croyait que les lacs pouvaient sans danger absorber jusqu'à 20 kilos de dépôts d'anhydride sulfureux par hectare, par année.

Mais les scientifiques ont découvert de fortes variations dans la sensibilité de l'environnement aux pluies acides. Par exemple, une région où il y a de fortes quantités de pierre à chaux sera beaucoup plus en mesure de neutraliser l'acidité.

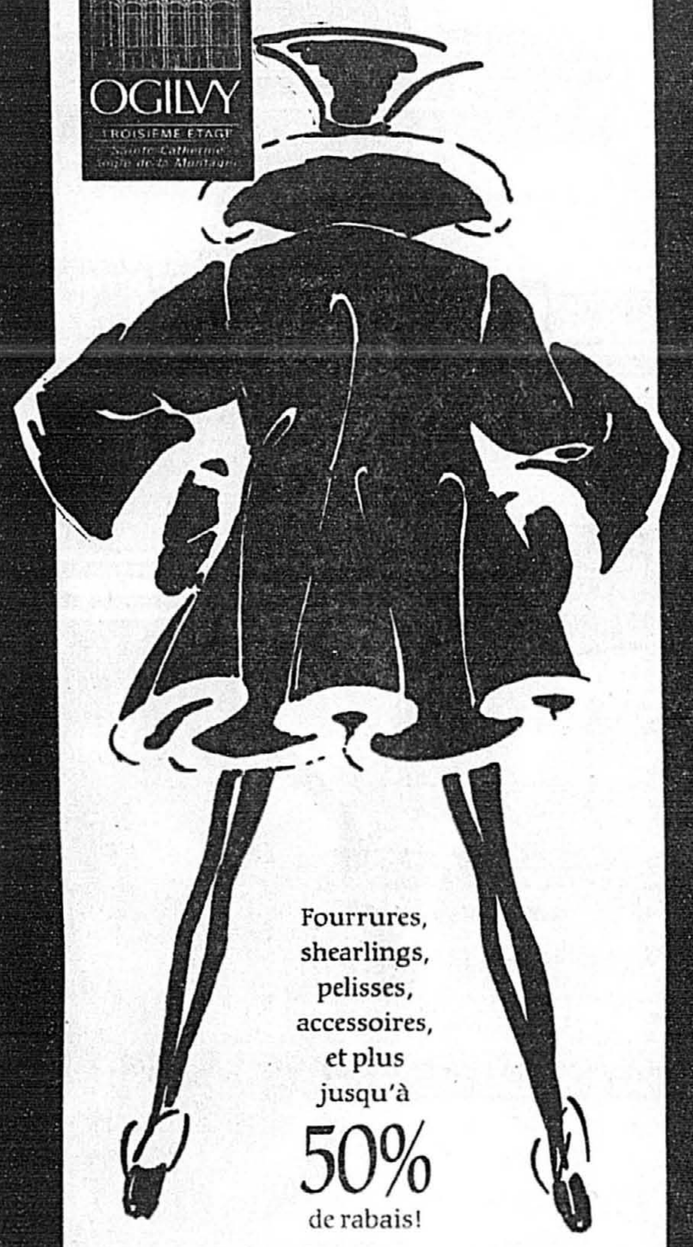
Le nouveau programme tiendra compte de ces variations géographiques, a indiqué M. Pinault.

Le programme de contrôle des pluies acides actuellement en vigueur, qui expire en 1994, aura coûté nettement moins que prévu, constate le rapport.

Ottawa avait promis, en 1985, de fournir jusqu'à 150 millions, mais n'en a jusqu'à présent dépensé qu'environ 65 millions.

Et les coûts totaux des mesures de lutte contre les précipitations acides n'auront atteint qu'environ le quart des coûts initialement prévus, a déclaré un expert du gouvernement au comité.

OGILVY
TROISIÈME ÉTAGE
Sainte-Catherine, coin de la Montagne



Fourrures, shearlings, pelisses, accessoires, et plus jusqu'à 50% de rabais!

Salon Élégance
FOURRURES • FURS

PARSIFAL
Collection
or 18 ct /acier ou tout acier



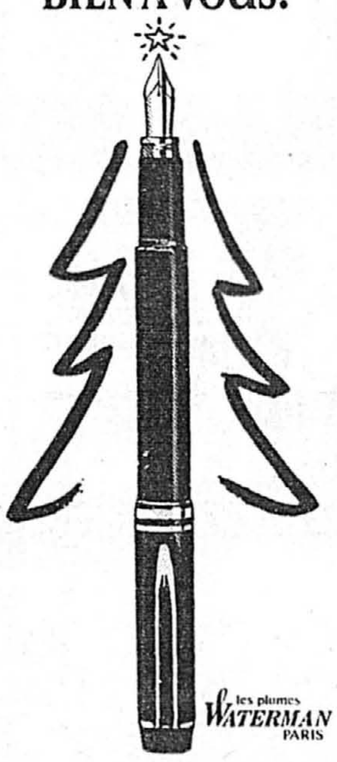
RW
RAYMOND WEIL
GENEVE
LE TEMPS CRÉATEUR

Collection complète de précieux bijoux.

BIJOUTERIE Everest INC.
Cherbaka
Maison établie depuis 1950
8910, boul. Lajeunesse Tél.: 388-5358

Distributeur des montres ROLEX, CARTIER, GUCCI, BRIETLING, etc.

JE L'AVOUE JE LA VEUX BIEN À VOUS!



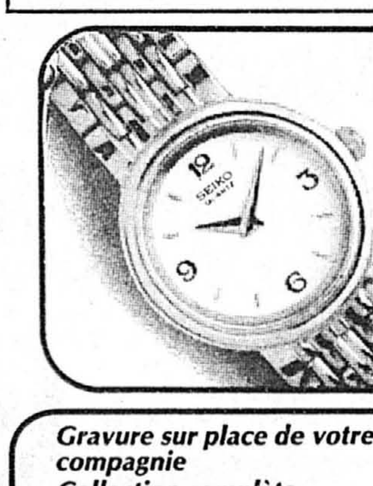
les plumes WATERMAN PARIS

ESSENCE DU PAPIER
MONTRÉAL

4160, rue Saint-Denis
Angle Rachel 288-9691

393, rue Saint-Jacques
Ruelle des Fortifications 842-2272

1307, rue Ste-Catherine O.
Chez OGILVY 844-8244

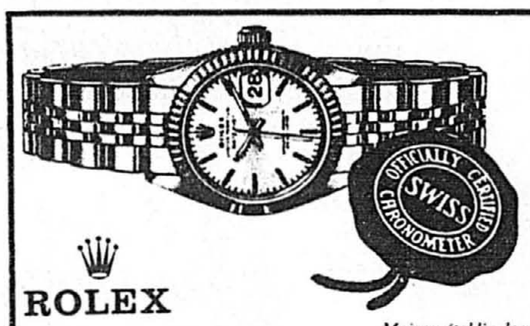


30% à 50% DE RABAIS
SUR TOUTE NOTRE COLLECTION COMPLÈTE
SEIKO DÉTAILLANT AUTORISÉ
BIJOUTERIE le roy
7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127

Gravure sur place de votre nom ou du logo de votre compagnie
Collection complète de plumes Mont Blanc



MONT BLANC
BIJOUTERIE le roy
7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127
Plume Fontaine disponible avec pointe extra-fine, fine, moyenne, large et très large
M1877578



La Bijouterie Everest présente la Rolex Oyster Datejust
Collection complète de précieux bijoux
BIJOUTERIE Everest INC.
VENTE ET SERVICE CHERBAKA
ROLEX
Rolex Oyster Datejust
Maison établie depuis 1950
8910, boul. Lajeunesse Tél.: 388-5358

Soleil d'hiver au Hilton 75,00 $

Du 18 décembre 1992 au 3 janvier 1993, venez passer un chaleureux séjour au Hilton pour seulement 75 $ par chambre, par nuit. En vigueur dans tous les Hilton du Canada. Si vous désirez vous dorloter davantage, profitez d'un surclassement pour seulement 30 $ de plus*. Pour réserver, appelez votre agent de voyages ou composez le **1 800 HILTONS** (445-8667), et mentionnez notre offre «**Soleil d'hiver**» au tarif spécial de 75 $.

	18 déc.-3 jan. 1993 et les week-ends jusqu'au 11 avril 1993	Tarifs de semaine (du lundi au jeudi) 4 jan.-12 avril 1993
Halifax Hilton, Saint John (N.-B.) Hilton, Windsor Hilton	75 $	75 $
Edmonton Hilton, Québec Hilton, Toronto Airport Hilton, Toronto Hilton	75 $†	89 $†
Montréal Aéroport Hilton, Montréal Bonaventure Hilton, Ottawa Hilton	75 $	119 $

† Jusqu'au 31 janvier 1993, tarif de 55 $ par jour au Québec Hilton.

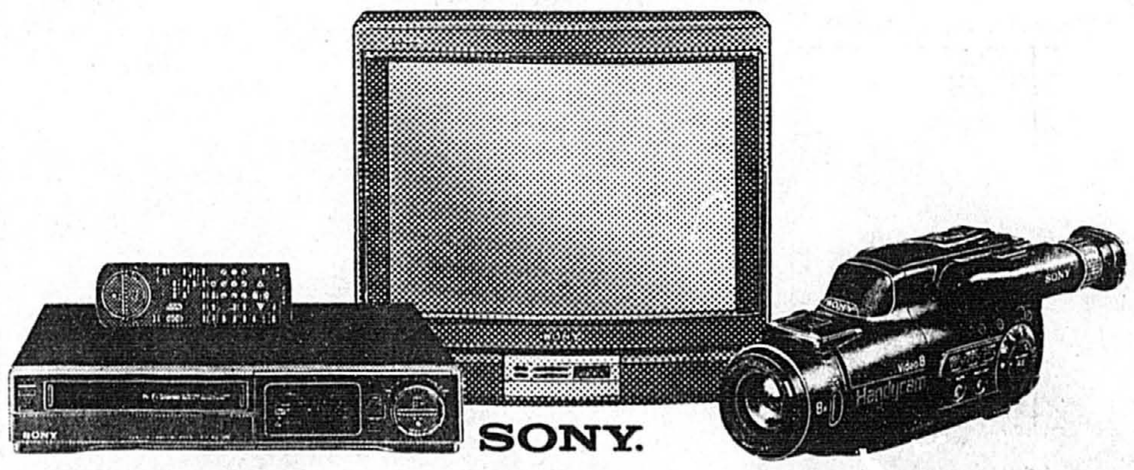
HILTON CANADA

Tarif par chambre, par nuit, du 18 décembre au 3 janvier 1993. Taxes et services en sus. Des tarifs spéciaux sont offerts entre le 4 janvier et le 12 avril 1993. Les enfants de tout âge peuvent partager gratuitement la chambre de leurs parents; des restrictions d'occupation maximale peuvent s'appliquer. L'offre est assujettie à la disponibilité, aux réservations faites à l'avance et aux périodes d'interdiction. Ne s'applique pas aux groupes, aux congrès et aux autres offres promotionnelles. * Aux hôtels participants, selon la disponibilité des chambres à l'arrivée.

Aéroplan PARTENAIRE HÔTELIER

LES FÊTES EN VUE AVEC SONY

Encore de superbes idées-cadeaux à des prix spécialement réduits pour les fêtes...



SONY.

Magnétoscope VHS
• hi-fi stéréo
• 4 têtes
• télécommande avec variateur
• affichage bilingue à l'écran
• prise d'entrée pour camescope
seulement
469 $

Téléviseur 20"
• affichage à l'écran
• convertisseur intégré
• télécommande
prix exceptionnel
449 $

Caméscope
• son hi-fi • 8 x zoom
• entièrement automatique
• 2 heures d'enregistrement continu sur film 8mm.
• batterie et chargeur inclus
spécial
849 $

audio centre
5252/5260, rue Sherbrooke O. (Décarie) • 482-6383/4420
1970, boul. Le Corbusier, Laval • 687-3627
8080, boul. Taschereau O., Brossard • 466-1999

La Cour du Québec avait juridiction pour juger l'outrage au tribunal d'un «faux avocat»

LUCIE CÔTÉ

■ En jouant à l'avocat devant le juge Céline Pelletier de la Cour du Québec, durant tout un procès, en janvier dernier, Philippe Guillaume s'est peut-être rendu coupable d'un outrage au tribunal. Mais il n'appartient pas à la Cour supérieure de se prononcer sur la question, a expliqué le juge André Biron, dans son jugement rendu hier, donnant ainsi raison à Phillipe Guillaume.

En fait, c'est la Couronne qui doit porter des accusations pour que l'affaire soit entendue lorsque le juge de la Cour du Québec, qui a cité un individu pour outrage au tribunal, se récuse, a indiqué le juge Biron.

Guillaume, 28 ans, originaire d'Haïti, s'était amusé à plaider en Cour la cause d'un homme accusé de trafic de drogue. Sa supercherie risque de lui valoir éventuellement un procès. Mais il est également accusé de trafic de drogue, a déjà comparu pour avoir obtenu une toge en signant un chèque sans provisions, et est poursuivi par le Barreau pour pratique illégale du droit.

L'avocat de Guillaume, Me Clement Monterosso, avait convaincu le juge Pelletier qu'elle ne pouvait être à la fois juge et partie, puis avait expliqué à son confrère de la Cour du Québec, le juge John D'Arcy Asselin, qu'il ne pouvait entendre cette cause puisque le délit avait été commis devant un autre juge...

L'affaire fut donc portée devant la Cour supérieure, qui n'a pas juridiction, l'offense ayant été commise devant la Cour du Québec. Le juge Pelletier avait en fait le pouvoir de juger elle-même cette cause, mais ne l'a plus puisqu'elle s'est récusée.

Le juge André Biron signale par ailleurs dans son jugement qu'une autre accusation — il ne spécifie pas laquelle — pourrait être portée contre Philippe Guillaume qui, pendant le procès où il plaidait, a transmis à son faux client un papier où était écrit: «Tu ne peux pas être accusé pour témoignage - relaxe, pas de danger».

La Couronne n'a pas à dévoiler le nom d'un informateur de la GRC, tranche le juge

■ Le juge Raymond Bernier a refusé hier d'ordonner à la Couronne de dévoiler le nom de l'informateur de la GRC qui a mené à l'arrestation du sergent Maurice Toupin, accusé d'abus de confiance.

La source dont la GRC veut protéger l'anonymat avait mis Jocelyn Chagnon, de la GRC, sur la piste d'un agent du détachement de Valleyfield, soupçonné de vendre des renseignements à des contrebandiers de cigarettes pour faciliter leur trafic.

La filature du sergent Toupin, suspecté par la GRC, n'ayant rien donné de concluant, un agent double, Pierre Beauregard, s'était lié avec lui et lui avait offert de l'argent en échange de certains renseignements, ce qui devait mener à son arrestation le 9 juillet dernier.

L'avocat de la défense, Me Luc Carbonneau, affirme qu'il y a eu provocation policière dans cette affaire, l'agent double incitant le sergent Toupin à commettre une infraction. Mais il n'appartient pas au juge Bernier, au stade de l'enquête préliminaire, de trancher cette question. Seul le juge du procès peut le faire.

Sa demande rejetée, Me Carbonneau n'a appelé aucun témoin, mettant ainsi fin à l'enquête préliminaire. Maurice Toupin connaîtra en janvier prochain la date de son procès, qui se déroulera, à sa demande, devant un juge seul.

ARGENT DISPONIBLE
Problèmes de liquidités?
Prêt commercial seulement
Confidentiel
Finance Rapide Cie Ltée
342-4488
M1871509

Le juge refuse de remettre Me Daniel Lafleur en liberté

■ Le juge Gaston Labrèche a refusé hier sa remise en liberté provisoire à l'avocat Daniel Lafleur qui, détenu depuis le 1er décembre dernier, devra attendre en prison l'ouverture de son procès, dont la date sera fixée en janvier prochain.

Lafleur, accusé de conspiration pour faire le trafic de stupéfiants, de trafic et de possession illégale de 454 grammes de haschich, avait déjà fait une demande de remise en liberté, refusée par le juge Jean Beaulieu, avant l'enquête préliminaire qui s'est déroulée les 14 et 15 décembre derniers.

Le juge Labrèche, qui a présidé cette enquête préliminaire, a expliqué qu'il aurait pu revenir sur la décision de son confrère seulement si des faits nouveaux s'étaient présentés.

Avant son arrestation, Daniel Lafleur était déjà sous le coup d'une libération conditionnelle dont il n'a pas respecté les conditions. Il avait été condamné en septembre dernier à un an d'emprisonnement pour vol. Ayant porté sa cause en appel, il conservait sa liberté sous réserve notamment de garder la paix.

Le juge Labrèche, notant que la preuve présentée à l'enquête préliminaire (qui ne peut être rapportée ici à cause d'une ordonnance de non-publication), était «importante, persuasive et concluante», a de plus souligné «l'invraisemblance des explications» fournies par le criminaliste.

ROLEX



COSMOGRAPH DAYTONA

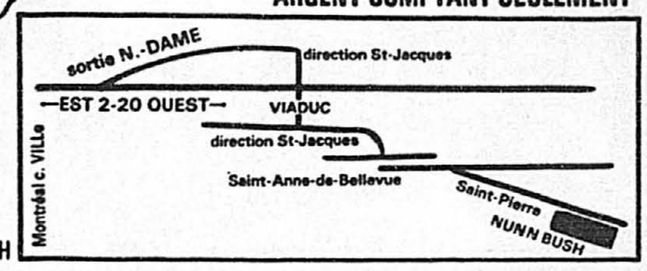
Oyster Perpetual COSMOGRAPH, chronomètre en or 18 ct. Bracelet cuir requin. Lunette graduée pour lecture instantanée de vitesses horaires, d'unités/heure, etc. Poussoirs étanches à vis. Couronne de remontoir Triplock. Étanche jusqu'à 100 m. Automatique. Glace saphir.

Collection complète de précieux bijoux.
BIJOUTERIE Everest INC.
Cherbaka
Maison établie depuis 1950
8910, boul. Lajeunesse Tél.: 388-5358
M1390526

Chaussures «NUNN BUSH»
GIGANTESQUE VENTE D'ENTREPÔT
CHAUSSURES POUR HOMMES
VOTRE SEULE ET
UNIQUE CHANCE!
9h à 21h le 23 décembre
et jusqu'à midi le 24 décembre 1992



JUSQU'À 90% DE RABAIS DU PRIX RÉGULIER
● NOUS FERMONS NOTRE ENTREPÔT DE MONTRÉAL. TOUS NOS FAMEUX SOULIERS ET BOTTES N.B. POUR HOMMES DOIVENT ÊTRE VENDUS
PRIX À PARTIR DE 21 95$ TPS INCLUSE
À NE PAS MANQUER
ARGENT COMPTANT SEULEMENT



VOIE DE SERVICE DE LA ROUTE 20
8203, boul. MONTRÉAL-TORONTO
MONTRÉAL OUEST
SORTIE NOTRE-DAME
SUIVRE DIRECTION POUR SE RENDRE chez NUNN BUSH

AEROSTAR SPORT 1993

L'étoile de Noël

16 895$* ou 299$**/mois pour 24 mois



Groupe décor sport sans frais

- Groupe décor sport incluant bandes décoratives, becquet avant, marchepieds et jantes en aluminium
- Climatiseur
- Transmission automatique
- Moteur V6, 3 litres/ injection électronique
- Freins ABS arrière
- Version 5 passagers avec deux fauteuils Capitaine
- Coussin de sécurité côté conducteur
- Dégivreur de lunette arrière
- Radio électronique AM/FM stéréo avec montre
- Glaces teintées
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Essuie-glace, lave-glace de lunette arrière
- Servodirection
- Servofreins
- Groupe commodité

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS:
Certificat de 750$ additionnel aux offres de remise en argent, valable pour tous les modèles neufs de voitures et de camionnettes Ford et Mercury.

LES CONCESSIONNAIRES FORD MERCURY LINCOLN DU QUÉBEC
Encore plus pour vous!

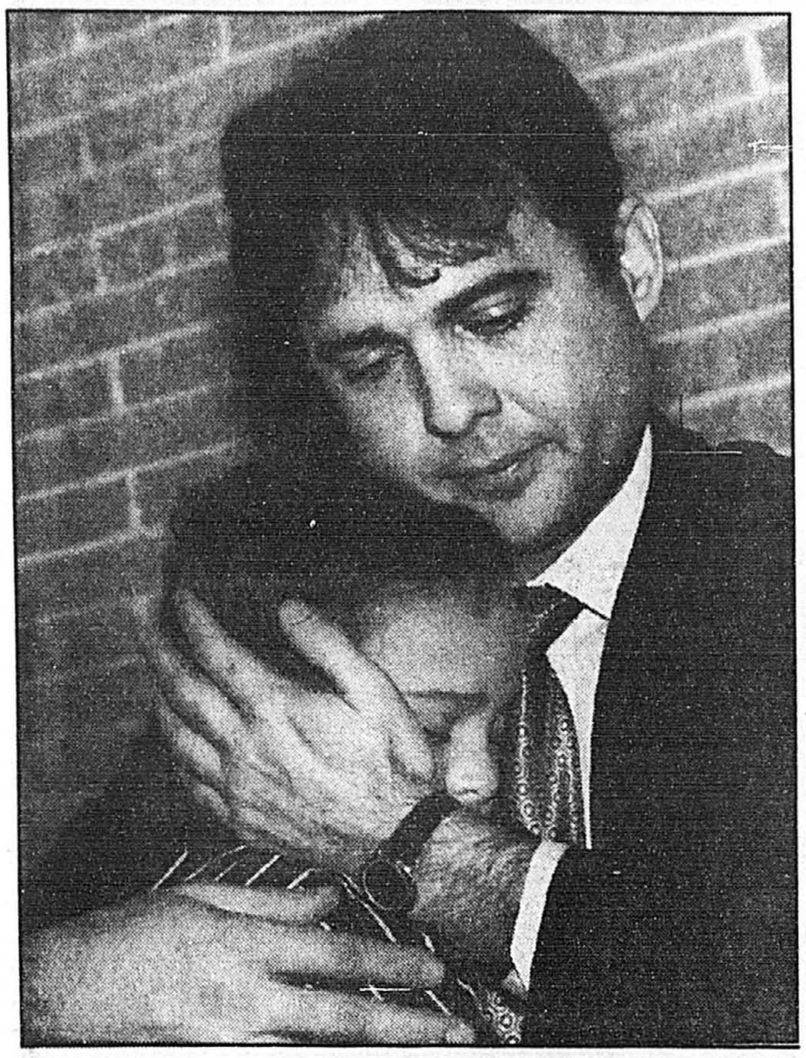
36 GARANTIE 60 pare-chocs à pare-chocs SANS FRANCHISE†

PROGRAMME D'UNE DURÉE LIMITÉE APPLICABLE AU MODÈLE 1993. *LES OFFRES DE CRÉDIT ET DE FINANCEMENT NE PEUVENT ETRE COMBINÉES. VENTE AU DÉTAIL À PARTIR DU STOCK DES CONCESSIONNAIRES SEULEMENT. PRIX ÉTABLI SELON LE PDSF DE L'AEROSTAR XL 4 X 2 MOINS LA RÉDUCTION DU GROUPE D'ÉQUIPEMENTS PRÉFÉRÉS 631A, MOINS LA RÉDUCTION DU GROUPE DÉCOR SPORT 552, MOINS LA REMISE DU CONSTRUCTEUR. LE CONCESSIONNAIRE PEUT VENDRE À PRIX MOINDRE. TPS, TVQ, TAXE D'ACCISE, FRAIS DE TRANSPORT, D'IMMATRICULATION ET AUTRES TAXES APPLICABLES EN SUS. **APPROBATION DE CRÉDIT REQUISE. LE VERSEMENT MENSUEL DE 299 $ S'APPLIQUE À LA LOCATION TAPIS ROUGE DE CRÉDIT FORD DE 24 MOIS D'UN AEROSTAR XL 4 X 2 AVEC GROUPE D'ÉQUIPEMENTS PRÉFÉRÉS 631A. DÉPÔT DE 1 000 $ ET FRAIS DE TRANSPORT DE 700 $. LES FRAIS D'IMMATRICULATION, D'ASSURANCES ET LES TAXES APPLICABLES DOIVENT ÊTRE ACQUITTÉS SUR LIVRAISON DU VÉHICULE OU PAR UNE AUGMENTATION DU VERSEMENT MENSUEL. LE CONCESSIONNAIRE PEUT LOUER À PRIX MOINDRE. CERTAINES CONDITIONS DE KILOMÉTRAGE S'APPLIQUENT. †CERTAINES EXCEPTIONS S'APPLIQUENT À LA GARANTIE PARE-CHOCS À PARE-CHOCS. VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉTAILS.

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

Le pilote cubain cueille femme et enfants en moins d'une minute

Perez avait bien planifié ce «rapt» spectaculaire et sa famille attendait l'avion sur la route, vêtue de couleur orange



L'ex-pilote de l'armée de l'air de Cuba, Orestes Lorenzo Perez, se déclarait l'homme le plus heureux du monde, hier, en serrant dans ses bras l'un de ses fils, Alejandro. PHOTO AFP

Agence France-Presse

WASHINGTON

■ Conversations téléphoniques codées, vol clandestin en territoire aérien cubain, atterrissage surprise sous le nez d'un camionneur sidéré et sauvetage express d'une femme et deux enfants: la spectaculaire opération menée ce week-end par un transfuge cubain pour récupérer sa famille a tout pour plaire à un producteur d'Hollywood.

«Je suis l'homme le plus heureux du monde. Je n'arrive pas à y croire», a déclaré dimanche soir au cours d'une conférence de presse Orestes Lorenzo, 37 ans, en ramenant chez lui à Alexandria (Virginie), dans la banlieue de Washington, sa femme Victoria et leurs deux enfants Reyniel, 11 ans, et Alejandro, 6 ans.

Avant de faire défection le 20 mars 1991 à bord d'un Mig-23 — une première pour le régime de Fidel Castro depuis 1960 — Orestes Lorenzo, alors commandant dans l'armée de l'air cubaine, avait promis à sa femme de tout faire pour que leur famille soit un jour réunie, «même si cela doit prendre des années». Avec l'aide d'une association de réfugiés cubains, il a tenu sa promesse samedi soir, en exécutant de main de maître un plan minutieusement préparé pendant cinq mois.

A bord d'un bimoteur Cessna 310 prêté par une riche Américaine d'origine cubaine, Orestes Lorenzo décolle samedi à 17 h 05 de l'île de Marathon, à la pointe sud de la Floride. Il franchit en moins de 40 minutes le bras de mer entre les États-Unis et Cuba, en volant à très basse altitude, ce qui lui permet apparemment de traverser les lignes de défense anti-aérienne cubaine sans être repéré.

A 17 h 43, le bimoteur survole la route côtière qui mène à Varadero, au nord de Cuba. Sans hésiter, le pilote pose son petit avion sur la route, entre un autobus et un poids-lourd. Le chauffeur du camion parvient de justesse à arrêter son véhicule à moins de 10 mètres du Cessna. «Je n'oublierai jamais son visage. Il ne pouvait pas en croire ses yeux», racontera Orestes Lorenzo.

Sur le bord de la route, une jeune femme et deux enfants, tous trois vêtus de chemisiers orange vif pour être facilement repérables, se précipitent vers le Cessna. Le petit Alejandro court tellement vite qu'il en perd ses chaussures. La porte s'ouvre, ils s'engouffrent dans l'avion, qui fait demi-tour sur la route et redécolle aussitôt vers le nord. L'opération a duré moins d'une minute.

L'entrée en territoire aérien américain est faite en toute légalité, puisque le Cessna est immatriculé en Virginie. Dans l'avion, Lorenzo, Victoria, Alejandro et Reyniel pleurent d'émotion. Trois-quarts d'heure plus tard, sur l'aéroport de Marathon, un Orestes Lorenzo jubilant téléphone lui-même au FBI pour annoncer l'arrivée de sa femme et ses deux enfants en territoire américain.

Un bras autour des épaules de sa femme, le jeune pilote, exténué par deux nuits sans sommeil, racontait fièrement son odyssée dimanche soir. «Aujourd'hui, je suis l'homme le plus heureux du monde, parce que mes enfants sont libres.»

Rien ne semble pouvoir arrêter la progression de l'épidémie de sida dans les pays du tiers monde

Agence France-Presse

PARIS

■ Identifié dans les pays riches, le sida est aujourd'hui devenu une maladie visant en priorité les plus démunis: les pauvres des pays industrialisés et les pays du tiers monde, où rien ne semble capable d'arrêter sa progression.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en l'an 2000, près de 90 p. cent des cas de sida seront recensés en Afrique, Asie et Amérique latine.

Pour avoir une chance de ralentir la propagation de l'épidémie, la lutte contre le sida dans les pays pauvres devrait mobiliser 2,5 milliards de dollars soit vingt fois plus qu'actuellement, estime le docteur Michael Merson, responsable du programme mondial anti-sida de l'OMS.

Au total, a calculé l'OMS, à l'échelle planétaire, il se produit un nouveau cas d'infection toutes les 18 secondes, 5000 par jour qui viennent s'ajouter aux 11 à 13 millions de personnes, adultes et enfants, porteuses du virus depuis le début de l'épidémie, il y a dix ans.

L'OMS «s'inquiète» de la situation en Europe centrale et de l'Est, où elle estime qu'au début de l'année il y avait environ 20 000 séropositifs sur le demi-million que compte l'ensemble de l'Europe.

Aux États-Unis, environ un million de personnes sont séropositives.

Au 30 septembre 92, un total cumulé de 81 849 cas de sida avait été déclarés dans la région Europe de l'OMS. Le nombre de cas déclarés a augmenté de 26 p. cent dans la période janvier-septembre 1992 par rapport à la même période de 1991.

Italie, Espagne et France (avec respectivement 14 783, 15 678 et 21 487 cas) représentent 63 p. cent des cas déclarés en Europe.

Cette multiplication des cas s'explique principalement par les changements observés dans les modes de transmission du virus. La maladie qui, au commencement, en Occident, touchait homosexuels, toxicomanes et transfusés survient désormais dans plus de 70 p. cent des cas lors de relations hétérosexuelles.

Face à cette menace, les efforts se multiplient pour trouver les ou le médicament qui enrayera la progression de la maladie, ou le vaccin qu'il soit protecteur ou curatif.

Quatorze essais de vaccins sont en cours sur l'homme. Les chercheurs accomplissent des progrès dans ces deux voies, mais leur portée, qui demeure difficile à apprécier, donne l'impression que la recherche piétine.

À peu près certains de trouver dans les années à venir des molécules capables de ralentir ou de stopper l'action du virus, les chercheurs sont bien moins optimistes quant à la mise au point d'un vaccin.

Une double question les hante: «Comment faire pour que le fruit de leur travail soit mis à la portée de tous, y compris les plus démunis?» «Comment donner un produit qui, avant même d'exister, a déjà coûté des millions de dollars et dont on sait qu'en raison de sa sophistication, il sera impossible à produire à bas prix»

Le fossé séparant les pays occidentaux du reste du monde ne fait que s'accroître et le sida y contribue largement. L'Ouganda, touché de plein fouet par le sida ne dispose en matière de santé, de l'aveu de son président, que de 3,50 $ par an et par personne, contre environ 1000 $ par habitant dans les pays scandinaves et aux États-Unis.

L'épidémie continue de se répandre et de toucher des régions jusqu'alors relativement peu affectées, Nigeria, Paraguay, Inde, Birmanie, Thaïlande et 57 autres pays sont à haut risque.

GRANDE VENTE DE FERMETURE
60 % À 80 % DE RABAIS
LIQUIDATION FINALE DE L'INVENTAIRE À L'ENTREPÔT DES MAGASINS
INSANITÉ et apropo
Nous fermons définitivement nos portes le 26 décembre à 17 h.
ARTICLES DE CADEAUX, BIBELOT
ANIMAUX EN PELUCHE, CADRES
HORLOGES, VAISSELLES, ETC.
SUPER SPÉCIAUX, LE LENDEMAIN DE NOEL DE 13 H À 17 H.
163, LABROSSE
(ENTRÉE DU CÔTÉ OUEST)
POINTE-CLAIRE
DE SALABERRY · LABROSSE · BRUNSWICK · VOIE DE SERVICE · AUT. TRANSCANADIENNE NO 40
BOUL. ST-JEAN · TECUMSEH · BOUL. DES SOURCES · BOUL. DÉCARIE
OUVERT: LUN. MAR. MERC. ET JEU. DE 10 H À 17 H SAM. DE 13 H À 17 H

SHEAFFER®
Collection complète en magasin
Gravure sur place de votre nom ou logo de votre compagnie
BIJOUTERIE le roy
7139, rue ST-HUBERT
coin Jean-Talon
MONTRÉAL 277-3127

TIMKEN
de GBS GENERAL BEARING SERVICE inc.
Montréal 937-7423 · Laval 668-5330 · St-Léonard 326-0471
St-Laurent 744-2721 · Longueuil 679-2550 · Mtl-Est 254-6038

Bijouterie GAMBARD
AGENT OFFICIEL ROLEX
ROLEX
866-3876
VENTE ET SERVICE TECHNIQUE
630-A CATHCART
MONTREAL CENTRE-VILLE

DATES ET HEURES DE TOMBÉE POUR LA SEMAINE DE NOËL DU 25 AU 31 DÉCEMBRE 1992

Veuillez prendre note que *La Presse* ne sera pas publiée le vendredi 25 décembre 1992 (Noël) et le lundi 28 décembre 1992.

Édition du samedi 26 décembre 1992

Réservation d'espace:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h
Annonces avec épreuves:	le lundi 21 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h

Édition du dimanche 27 décembre 1992

Réservation d'espace:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h
Annonces avec épreuves:	le lundi 21 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h

Édition du mardi 29 décembre 1992

Réservation d'espace:	le mercredi 23 décembre 1992 — 17 h 30
Annonces avec épreuves:	le mardi 22 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le jeudi 24 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le jeudi 24 décembre 1992 — 12 h

Édition du mercredi 30 décembre 1992

Réservation d'espace:	le jeudi 24 décembre 1992
Annonces avec épreuves:	le jeudi 24 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mardi 29 décembre 1992
Corrections finales:	le mardi 29 décembre 1992

Édition du jeudi 31 décembre 1992

Réservation d'espace:	le mardi 29 décembre 1992
Annonces avec épreuves:	le jeudi 24 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mercredi 30 décembre 1992
Corrections finales:	le mercredi 30 décembre 1992

Sections Arts et Lettres et Restaurants
Édition du samedi 26 décembre 1992

Réservation d'espace:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h
Annonces avec épreuves:	le lundi 21 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le jeudi 24 décembre 1992
Corrections finales:	le jeudi 24 décembre 1992

Sections Carrières et Professions et Vacances / Voyage
Édition du samedi 26 décembre 1992

Réservation d'espace:	le mardi 22 décembre 1992 — 13 h
Annonces avec épreuves:	le lundi 21 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mardi 22 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le mardi 22 décembre 1992 — 12 h

Section Habitat
Édition du samedi 26 décembre 1992

Réservation d'espace:	le lundi 21 décembre 1992 — 12 h
Annonces avec épreuves:	le vendredi 18 décembre 1992 — 17 h 30
Annonces sans épreuves:	le lundi 21 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le lundi 21 décembre 1992 — 12 h

La Presse

M1875310



DATES ET HEURES DE TOMBÉE POUR LA SEMAINE DU JOUR DE L'AN DU 1er AU 9 JANVIER 1993

Veuillez prendre note que *La Presse* ne sera pas publiée le vendredi 1er janvier 1993 (Jour de l'an) et le lundi 4 janvier 1993.

Édition du samedi 2 janvier 1993

Réservation d'espace:	le mercredi 30 décembre 1992 — 12 h
Annonces avec épreuves:	le jeudi 24 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mercredi 30 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le mercredi 30 décembre 1992 — 12 h

Édition du dimanche 3 janvier 1993

Réservation d'espace:	le mercredi 30 décembre 1992 — 12 h
Annonces avec épreuves:	le jeudi 24 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mercredi 30 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le mercredi 30 décembre 1992 — 12 h

Édition du mardi 5 janvier 1993

Réservation d'espace:	le mercredi 30 décembre 1992 — 17 h 30
Annonces avec épreuves:	le mardi 29 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le jeudi 31 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le jeudi 31 décembre 1992 — 12 h

Édition du mercredi 6 janvier 1993

Réservation d'espace:	le jeudi 31 décembre 1992
Annonces avec épreuves:	le jeudi 31 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mardi 5 janvier 1993
Corrections finales:	le mardi 5 janvier 1993

Édition du jeudi 7 janvier 1993

Réservation d'espace:	le mardi 5 janvier 1993
Annonces avec épreuves:	le jeudi 31 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mercredi 6 janvier 1993
Corrections finales:	le mercredi 6 janvier 1993

Sections Arts et Lettres et Restaurants
Édition du samedi 2 janvier 1993

Réservation d'espace:	le mercredi 30 décembre 1992 — 12 h
Annonces avec épreuves:	le jeudi 24 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le jeudi 31 décembre 1992
Corrections finales:	le jeudi 31 décembre 1992

Sections Carrières et Professions et Vacances / Voyage
Édition du samedi 2 janvier 1993

Réservation d'espace:	le mardi 29 décembre 1992 — 13 h
Annonces avec épreuves:	le jeudi 24 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mardi 29 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le mardi 29 décembre 1992 — 12 h

Section Habitat
Édition du samedi 2 janvier 1993

Réservation d'espace:	le jeudi 24 décembre 1992 — 12 h
Annonces avec épreuves:	le jeudi 24 décembre 1992 — 17 h 30
Annonces sans épreuves:	le mardi 29 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le mardi 29 décembre 1992 — 12 h

La Presse

DONNEZ-MOI DES AILES
Un enfant handicapé, c'est un enfant comme les autres. En lui ouvrant votre coeur, vous lui donnerez des ailes.
SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC
2300 ouest, boulevard René-Lévesque
Montréal (Québec) H3H 2R5
Tél.: (514) 937-6171

Si vous êtes membre du CLUB, entrez les codes suivants. Sinon, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688
PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS La Presse
22754569
27604367
08014379
80118816
CLUB Multi-points
Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis
1991 Le Groupe Vidéotron ltée. "Tous droits réservés" J0000000

CRTC
Décision
Canada
Décision 92-807. Les associés de « Le Réseau des sports », une nouvelle société de personnes, Montréal (Qué.). APPROUVÉ — Acquisition de l'actif du service spécialisé de langue française d'émissions de sports des associés actuels du Réseau des sports, la société de personnes actuelle (l'A / RDS). La licence expirera le 31 août 1994. « Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la « Gazette du Canada », Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111. »
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
M1879495

En bref

LOCK-OUT CHEZ COUTU

■ Les 250 employés du centre de distribution de la chaine des pharmacies Jean Coutu, à Longueuil, sont en lock-out depuis minuit, dimanche soir. La veille, ces travailleurs avaient rejeté dans une proportion de 87 p. cent les dernières offres patronales comportant notamment des hausses salariales de cinq p. cent. Le litige porte principalement sur la sécurité d'emploi et la répartition des hausses de salaires parmi les divers groupes d'employés.

COLLECTE DES ARBRES

■ Pour la trosième année consécutive, la ville de Montréal procédera à la récupération des arbres de Noël naturels, lors d'une collecte spéciale le 6 janvier. Les gens n'ont qu'à déposer leur arbre à la rue, avant que les équipes du service des travaux publics ne sillonnent le territoire pour les ramasser. En janvier dernier, les 24 000 arbres de Noël ainsi cueillis ont permis de produire 113 tonnes métriques de copeaux, dont on sert comme paillis pour diminuer les mauvais herbes, le printemps, en plus de maintenir l'humidité du sol, réduire l'érosion, isoler le système racinaire et enrichir le sol, à mesure que les copeaux se décomposent.

ÉCLAIRAGE SUR LA RIVE-SUD

■ Le ministère des Transports du Québec avise les usagers de la route 132, sur la Rive-Sud, que des travaux d'entretien du système d'éclairage sont en cours présentement sur le tronçon situé entre Varennes et Boucherville. C'est ainsi que la voie de gauche ou la voie d'accotement, selon la localisation des éléments d'éclairage, pourrait être encore fermée occasionnellement aujourd'hui et demain, entre 8 h 30 et 16 h. Ces travaux sont exécutés en direction ouest seulement, car l'entretien régulier à déjà été effectué en sens inverse. Transport Québec invite les usagers de la route à redoubler de prudence aux abords des travaux et les invite à s'informer en tout temps de l'état des travaux, ainsi que des conditions routières, en communiquant avec la ligne INFO-TRAVAUX au numéro 873-4040.

PRIX AU QUATRE SAISONS

■ Pour la 15e année consécutive, l'hôtel montréalais Le Quatre Saisons a reçu le prestigieux Prix Cinq Diamants. Il s'agit du seul hôtel au Québec et l'un des quatre au Canada à se mériter la plus haute distinction du CAA (Club des Automobilistes Affiliés). Plus de 30 000 candidatures ont été étudiées, au Canada, aux États-Unis et au Mexique et moins d'un p. cent d'entre elles se sont méritées la plus haute distinction. La chaine canadienne Four Seasons compte 11 nominations pour ce prix honorifique. Le Fours Seasons de Vancouver est le seul autre membre canadien de la chaine à être ainsi reconnu.

GRÈVE À HAMPSTEAD

■ Après les employés de la sécurité publique, ce sont maintenant les cols bleus de Hampstead qui envisagent sérieusement le recours à la grève devant l'intransigeance et le refus de négocier de la partie patronale, a indiqué hier Luc Toupin, président de la section locale 2880 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), à l'occasion d'une manifestation devant l'hôtel de ville. «Un an après l'échéance de notre convention, même si nous avons déposé des demandes en deçà de celles de 1990, on se retrouve aujourd'hui avec une proposition de statu quo pour une nouvelle convention qui expirerait dans... 10 jours, c'est carrément inacceptable», souligne M. Toupin, qui en appelle au maire Adessky et au conseil municipal pour une reprise immédiate et de bonne foi des négociations. Au plan des salaires, l'offre patronale de deux p. cent est jugée «pas très sérieuse non plus».

AUXILIAIRES SYNDIQUÉS

■ Les 875 auxiliaires d'enseignement et laborantins de l'université McGill se sont prononcés en faveur d'un syndicat affilié à la CSN, à la suite d'un vote de 464 contre 169. Ces employés, qui joignent ainsi la Fédération des enseignants du Québec (FNEQ), espèrent uniformiser les conditions de salaire et de travail d'une faculté à l'autre. En outre, ils n'ont bénéficié d'aucune véritable augmentation salariale, ces dix dernières années.

MANIF CHEZ LIBERATORE

■ Les travailleurs de FL Métal, à Pierrefonds, ont manifesté hier devant les bureaux de leur employeur, Luigi Liberatore. Ils réclament la réouverture de l'usine spécialisée dans la menuiserie métallique. «Les Métallos sont prêts à travailler pour rouvrir cette usine qui employait jusqu'à 80 travailleurs. C'est une entreprise rentable. Le problème se situe au niveau de la gestion qui manque d'agressivité pour maintenir sa part du marché», a déclaré Michel Deveault, coordonnateur du Syndicat des Métallos pour la région de Montréal. «Nous ne pouvons accepter qu'un employeur liquide une entreprise pour se présenter en politique.» Il est de notoriété publique que Luigi Liberatore veut se lancer en politique. FL Métal représente une des plus grosses usines de ce secteur industriel et les travailleurs n'acceptent pas d'être les premières victimes des ambitions politiques de leur employeur.

B. A. pour sages-femmes en Ontario

Presse Canadienne

TORONTO

■ Les femmes qui souhaitent devenir sages-femmes pourront suivre un programme de formation universitaire menant à un diplôme de baccalauréat, ce qui constitue vraisemblablement une première au Canada, a annoncé le gouvernement ontarien, lundi.

Les cours débuteront en septembre prochain. Il s'agira d'un programme de trois ans, qui sera donné aux universités McMaster de Hamilton, Laurentian de Sudbury et à l'Institut Ryerson, à Toronto, a précisé la ministre de la Santé Frances Lankin en conférence de presse.

Le premier groupe comprendra 26 étudiantes, réparties entre les trois institutions. Le programme comptera 122 étudiantes d'ici 1996.

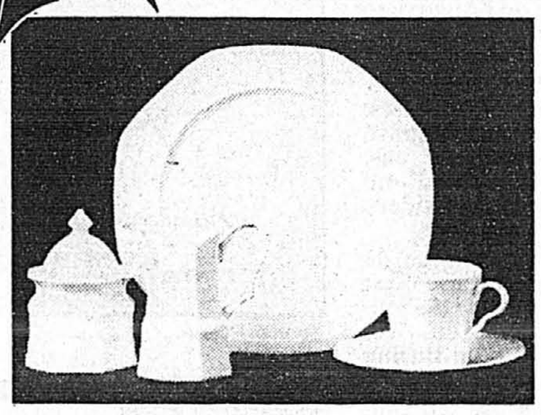
Pour Mme Elizabeth Allemang, porte-parole de l'Association des sages-femmes d'Ontario, cette mesure permettra de fournir une formation plus accessible aux candidates à la profession de sage-femme. Par le passé les sages-femmes ont généralement dû s'exiler pour obtenir une formation. Son association reçoit environ 40 appels par semaine de la part d'aspirantes sages-femmes.

La ministre Lankin a décrit le programme comme étant partie d'un plan pour intégrer les sages-femmes — qui effectuent quelque 4000 accouchements par an en Ontario — au système médical traditionnel de la province.

La prochaine étape, a dit la ministre, sera d'obtenir que le système d'assurance-santé de la province couvre les coûts des sages-femmes.

Ailleurs au Canada, la profession de sage-femme est diversement perçue. Au Québec, une loi a été adoptée il y a deux ans pour autoriser la participation de sages-femmes à des projets-pilotes à l'intérieur du système hospitalier.

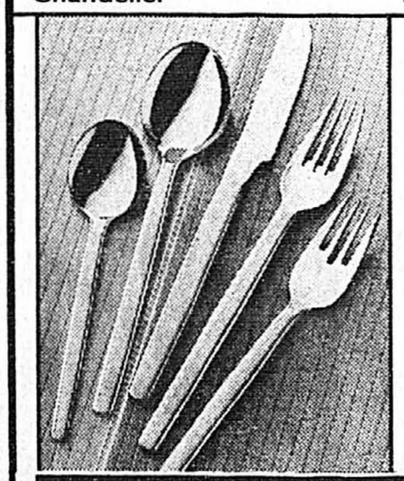
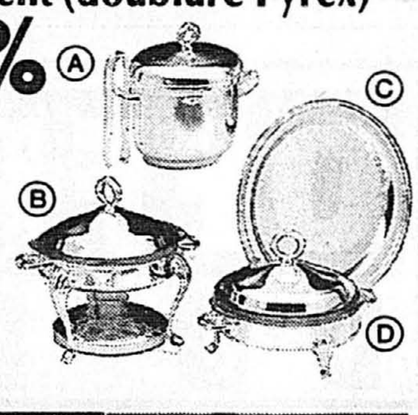

EBEL
Acier et or 18 ct, étanche 30 m.
Exclusif chez:
KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES
2195 Crescent, Montréal, H3G 2C1, (514) 848-0595

NOS PRIX SONT IMBATTABLES! C'EST GARANTI!
FAITES-EN LA COMPARAISON!

MIKASA • STUDIO NOVA • CHRISTOPHER STUART
ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50 %
Choisissez parmi plus de 30 modèles allant au micro-ondes et au lave-vaisselle.
Services 20 pièces, de 59.95$ à 99.95$
Service 20 pièces Maison Blanche de Studio Nova (pour 4). Prix cour. 135$ Solde 59.99$
Service 20 pièces Fleur de Studio Nova (pour 4) Prix cour. 180$ Solde 89.95$
Service complémentaire 5 pièces. Prix cour. 108$ Solde 47.99$
Service complémentaire 5 pièces. Prix cour. 144$ Solde 71.99$


PFALTZGRAFF économisez 25 % «Christmas Heritage»

	prix cour.	solde
Couvert 3 pièces	29 $	21.95$
Soupière	9 $	6.75$
Plateau 14"	39 $	28.95$
Sucrier et pot à crème	39 $	28.95$
Salière et poivrière	29 $	20.95$
Support à 2 tablettes	49 $	35.95$
Plat croustilles/trempettes	49,95 $	35.95$
Chandelier	15 $	10.95$

ÉCONOMISEZ jusqu'à 50%
SUR TOUTES LES MARQUES RÉPUTÉES
Hutschenreuther • Guy Degrenne • Royal Doulton • Wedgewood • Villeroy et Boch • Mikasa • Wilkens • Royal Albert • Oneida • Lenox • Minton • Waterford • Spode • Limoges • Retroneu.
Services de vaisselle • Verres sur pied en cristal • Couverts argent et acier inoxydable • Pièces de service en argent • Figurines • Vases en cristal • Cadeaux en porcelaine • Ustensiles gourmet • Articles de maison • Cadeaux d'entreprises • Cadeaux pour enfants.
PERSONNE NE VEND MOINS CHER QUE NOUS!
MIKASA Cristal Mikasa «Collection Signature»
Prix à compter de 35$ Plus de 50 modèles
Toute l'expertise de Mikasa, dans le cristal de plomb.
La Collection Signature... bols, vases, carafes, articles de bar, verres sur pied.


WMF Coutellerie acier inoxydable
18/8, en boîte-cadeau
Ensembles 40 pièces (Service pour 8)
Atlanta, Action, New York prix cour. 231$ solde 99.95$
Reno, Artisan, Aspen prix cour. 247$ solde 109.95$
Pièces de service plaqué argent (doublure Pyrex)
ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50%
Pièces de service plaqué argent (doublure Pyrex)
a) seau à glace 90$ 49.99$
b) chauffe-plat 2.27 L 75$ 44.95$
c) plateau rond 14½" 25$ 14.99$
d) plat de service double avec assiette à tarte Marinex en verre Cap. 2.27 L 45$ 26.99$

Meilleurs prix à Montréal
sur plateaux acier inoxydable à compter de seulement 19.95$
ACHAT SPÉCIAL
FIGURINE DE CRISTAL
12 modèles à partir de 14,95 $ jusqu'à 24.95$ chacune
OURSON 14,95 $
CHIEN 19,95 $
BONHOMME DE NEIGE 19,95 $
CHAT 24,95 $


ACHAT SPÉCIAL
Cadres pour photos Nouveau Art Italian
(choix de 4 motifs faits à la main, en 3 dimensions)
3 ½" x 5" 14.99$
5" x 7" 19.99$
8" x 10" 24.99$
ACHAT SPÉCIAL
Verres classique à prix incroyables. Soufflés et travaillés à la main. Motif Château
Gobelet (ensemble de 4) en boîte-cadeau 9.99$
Verre à vin (ensemble de 4) en boîte-cadeau 9.99$
Flûte (ensemble de 4) en boîte-cadeau 9.99$
Hi-Ball (ensemble de 12) 9.99$

SPÉCIAL DE NOËL
G. ARMANI
ARTICLES DE COLLECTION
Figurines • confectionnées et peintes à la main, base en bois.
ÉCONOMISEZ 30%
« Lady with Feathers »
Prix cour. 200$ Solde 98.99$
Nous avons la plus grande collection de figurines de Lladro, Royal Doulton et Hummel à Montréal.

IL Y A PLUS DE 100 000 $ EN PRIX À GAGNER DURANT LE CONCOURS DU CLUB DES MEMBRES
CLUB DES MEMBRES PRIVILÉGIÉS...
Aucuns frais d'adhésion ni aucun achat requis.
Inscrivez-vous dès aujourd'hui, et courez la chance de gagner!
(Voir détails en magasin!)
NOTRE GRAND PRIX

ESCORT LX-E
La petite berline haute performance.
Une valeur de 17 000 $
Des idées qui font du chemin.
NOTRE 2E PRIX
Un voyage de rêve à Paris!
Ce merveilleux voyage comprend: hébergement de luxe 5 étoiles, voyage aller-retour pour 2 personnes, dîner pour 2 chez Maxim et 2 billets pour les Folies Bergères. Une valeur de 4 000 $
100 certificats-cadeaux Linen Chest de 20 $ chacun! Une valeur de 2 000 $
NOTRE 3ième PRIX
Projecteur SharpvisionTM à cristaux liquides, de 100 po. Une valeur de 6 000 $
VOUS RECEVREZ UNE INVITATION AU SOLDE D'ENTREPÔT ANNUEL DE LINEN CHEST TENU À L'INTENTION DES MEMBRES!
DE PLUS...
60 Prix de 4 billets d'avion aller-retour à utiliser 2 à la fois. Choix de destinations: Hawaii, Mexique, Bahamas ou Floride!
(Avec achat de l'hébergement requis auprès de l'agent de voyage commanditaire. Taxes et surcharges en sus. Certaines conditions et restrictions sont applicables.) Une valeur totale de 71 850 $!
• CERTIFICATS CADEAUX DISPONIBLES • EMBALLAGE CADEAUX GRATUIT •
MATELAS
Linen Chest vous offre toute la gamme Simmons et Sealy aux PLUS BAS PRIX GARANTIS!
PARURES DE FENÊTRES
SERVICE D'ACHATS À DOMICILE GRATUIT 341-7810
BOUTIQUE ET MAGASIN À RAYONS
LINEN CHEST
PORCELAINE CRISTAL ET CADEAUX
LISTE DE LA MARIÉE
POLITIQUE de PRIX Garantie MAX CONDITIONS
CHAQUE JOUR L'ANNÉE LONGUE
Nous sommes convaincus que nos prix sont les plus bas! Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10%!
ROCKLAND TEL: (514) 341-7810
MAINTENANT OUVERT 7 JOURS SEMAINE
les promenades de la CATHÉDRALE
TEL.: (514) 282-9525



Les pompiers et les secouristes fouillent les décombres du DC-10 hollandais qui s'est écrasé hier à l'aéroport de Faro au Portugal. PHOTO AP



Une vue générale de la carcasse du DC-10. Le pilote et le co-pilote figurent parmi les survivants de l'écrasement dans lequel 283 des 340 passagers et membres d'équipage ont été blessés. PHOTO *La Presse*

Un DC-10 hollandais bondé de touristes s'écrase au Portugal: 54 morts, 283 blessés

d'après Reuter

FARO, Portugal

■ Cinquante-quatre personnes ont perdu la vie dans l'écrasement d'un DC-10 hollandais bondé de touristes survenu hier sur une piste de l'aéroport de Faro, dans le sud du Portugal, où le pilote tentait pour la seconde fois d'atterrir par une violente tempête de pluie et de grêle.

Par ailleurs, 283 des 340 passagers et membres d'équipage qui se trouvaient à bord ont été blessés. Treize d'entre eux auraient subi des brûlures extrêmement graves. Enfin, trois personnes étaient encore portées disparues hier soir.

Une aile semble avoir tout d'abord touché la piste, puis une explosion a déchiré l'appareil, dont des morceaux se sont éparpillés sur 300 mètres carrés.

Les causes de l'accident n'ont pas encore été clairement établies, mais les deux boites noires de l'appareil ont été retrouvées parmi les décombres et le pilote et le co-pilote figurent parmi les survivants, ce qui devrait faciliter l'enquête.

Le pilote a d'ores et déjà déclaré, depuis l'hôpital de Faro où il a été transporté, souffrant de plusieurs fractures, qu'il avait senti une violente rafale de vent et qu'il avait entendu en même temps une explosion dans la partie arrière de l'appareil. Il aurait alors perdu le contrôle de l'avion.

Le ministre portugais des Transports, Ferreira do Amaral, a déclaré que le pilote n'avait à aucun moment signalé qu'il allait effectuer un atterrissage d'urgence. «Rien ne laissait supposer à la tour de contrôle qu'il y aurait un accident», a-t-il précisé.

«L'avion a tourné en rond plusieurs fois et la panique règnait à bord, a relaté Teresa Caesario, une jeune Portugaise qui étudie aux Pays-Bas. Lorsque l'avion s'est approché de la piste, il allait très vite, et j'ai eu l'impression que l'atterrissage n'était pas effectué au bon moment.»

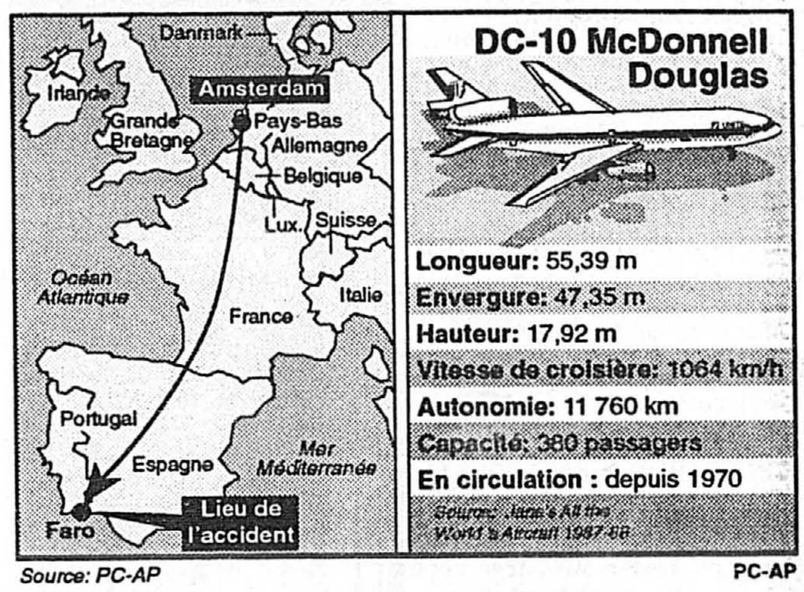
Une autre rescapée, Mme Angelina Freitas, a déclaré que l'avion «tremblait beaucoup» en arrivant sur Faro, et qu'on pouvait voir des éclairs et entendre le tonnerre.

Des responsables de l'agence de voyage ont précisé que 325 touristes néerlandais qui avaient projeté de passer leurs vacances de Noël sur les plages de l'Algarve se trouvaient à bord de l'appareil, ainsi que deux Portugais et 13 membres d'équipage.

Selon les autorités portugaises, il s'agit du premier accident grave survenu à Faro depuis 27 ans. L'aéroport, qui dispose d'une bonne visibilité, est considéré comme particulièrement sûr.

La plus grave catastrophe de l'aviation civile portugaise s'est produite en 1989 sur l'île de Santa Maria, dans l'archipel des Açores, où l'écrasement d'un Boeing 707 italien avait fait 144 morts.

Pour la deuxième fois cette année, les Pays-Bas sont endeuillés par une catastrophe aérienne. Il y a à peine trois mois, en effet, un avion cargo de la compagnie El Al s'était écrasé sur un bloc d'immeubles dans la banlieue d'Amsterdam, faisant 43 morts.



Source: PC-AP PC-AP

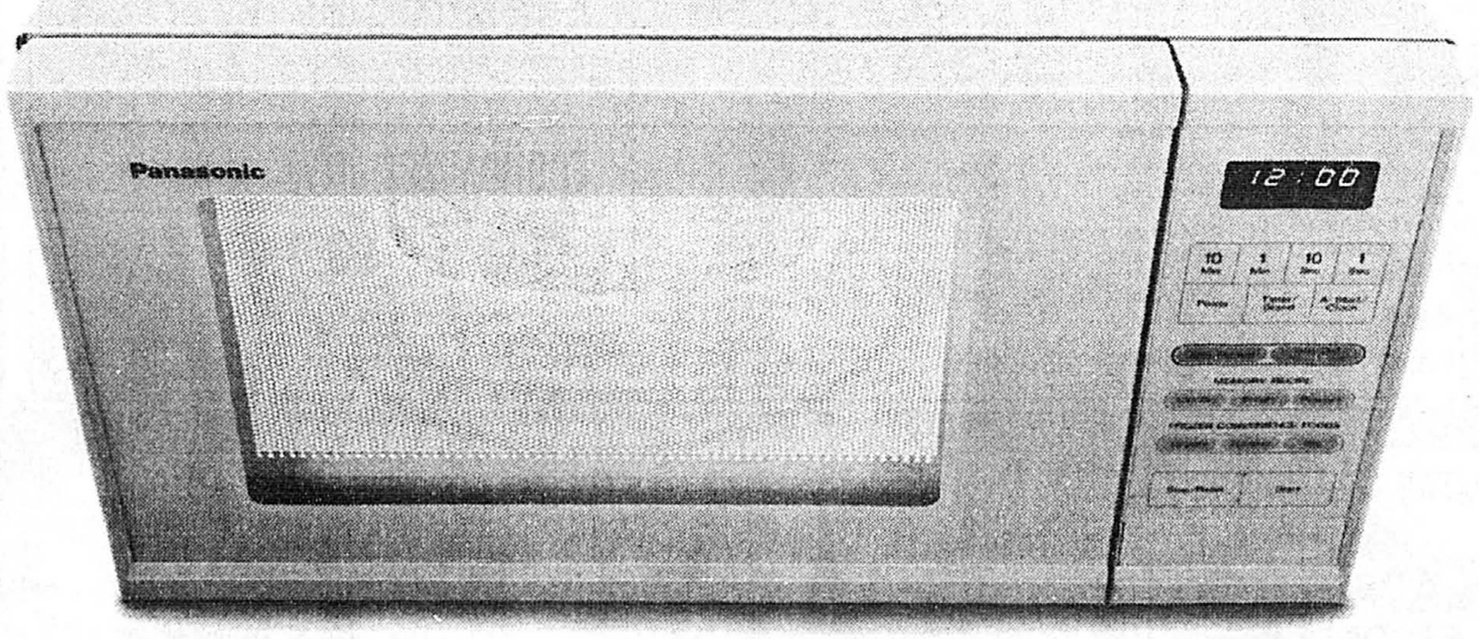
HEURES DE MAGASINAGE DES FÊTES

Aujourd'hui 22 déc. 9 h 30 à 21 h
Mercredi 23 déc. 9 h 30 à 21 h
Jeudi 24 déc. 9 h à 17 h
Noël, vendredi 25 déc. FERMÉS
Samedi 26 déc. 13 h à 17 h
Dimanche 27 déc. 10 h à 17 h

EATON
Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

OFFRE SPÉCIALE DU FABRICANT

199,99



Ne tardez pas ! À ce prix, ce four à micro-ondes Panasonic est fort recherché !

1. Profitez de cette offre spéciale du fabricant sans plus tarder ! Vous ferez ainsi l'acquisition d'un appareil de très grande qualité, offert à plus que bon prix !
- *Son format de 0.8 pi cu. est fort recherché*
- *Puissance de 700 watts*
- *Plateau tournant « FutureWave »*
- *Décongélation selon le poids*
- *Décongélation minutée*
- *Réchaud automatique*
- *Touche pour maïs soufflé*
- *3 étapes de programmation*
- *Touches pour plats congelés et pommes de terre*
- *Mémoire pour recette. Modèle NN5550.*

Vendu à ou par tous les magasins Eaton. Rayon des électroménagers, 256.
Venez ou composez : **284-8484**

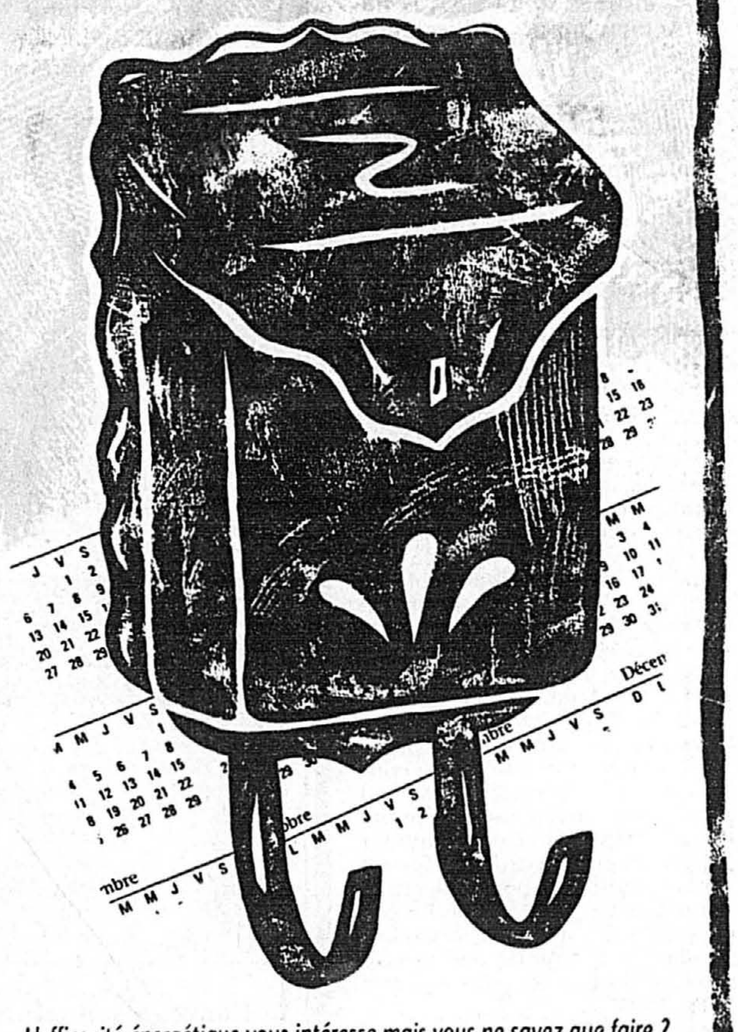
programme d'entretien PROLONGÉ EATON
votre garantie d'un service toujours fiable

Les chèques-cadeaux Eaton
Un cadeau toujours apprécié!



EATON
Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

Hydro 93 RECEVEZ GRATUITEMENT UN SPÉCIALISTE PAR LA POSTE.



L'efficacité énergétique vous intéresse mais vous ne savez que faire ? Vous désirez les conseils d'un spécialiste sans avoir à débourser ? Demandez de recevoir le magazine Hydro 93 ! *Publié quatre fois l'an et posté gratuitement à votre domicile,* Hydro 93 *est le spécialiste qui vous donne une foule de trucs pratiques pour vous aider à mieux gérer votre consommation d'électricité.*

Mais, pour le recevoir, il faut être inscrit sur notre liste d'envoi. Alors remplissez le coupon-réponse et faites-le-nous parvenir à l'adresse suivante :

Service Communication commerciale
Hydro-Québec
Case postale 6162
Montréal (Québec)
H3C 4S7

Hâtez-vous, le plus récent numéro contient aussi un calendrier 1993 agréablement illustré. Le magazine Hydro 93, *une bonne résolution à prendre pour commencer l'année. Joyeuses Fêtes !*

Hydro-Québec
Le meilleur de nous-mêmes

Veuillez ajouter mon nom à la liste d'envoi du magazine Hydro 93.
Remplir en majuscules

PRÉNOM NOM
NUMÉRO RUE APPARTEMENT
LOCALITÉ CODE POSTAL